

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2024

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
- Partie 1 - Le contexte financier dans lequel s'élabore le budget 2024	4
1.1. Contexte économique : les perspectives économiques et inflationnistes	5
1.1.1. La croissance économique de la zone euro	5
1.1.2. L'inflation impacte les budgets des collectivités	6
1.1.3. Les décisions de la Banque Centrale Européenne	6
1.2. Contexte des finances locales : situation des Départements	7
1.2.1. Les Départements : une embellie éphémère en 2022	7
1.2.2. Perspectives pour l'exercice 2023	8
1.2.3. Projet de Loi de Finances pour 2024	9
1.2.4. Les mesures impactant les Départements	9
1.2.5. Les enjeux financiers pour le Département du Cantal	10
1.3. Le budget du Conseil départemental du Cantal	12
1.3.1 Prospective financière	12
1.3.2 Pour l'exercice 2023	12
1.3.3 Perspective pour 2024-26 : effet de ciseau sur la section de fonctionnement	13
1.3.4 Etat de la dette	14
1.4. Les orientations budgétaires 2024 en matière de ressources humaines	16
1.4.1. Masse salariale	17
1.4.3. Tensions sur le recrutement	17
- Partie 2 - La mise en œuvre du Projet pour le Cantal en 2024	18
2.1. Le budget 2024 et les grands engagements du Projet pour le Cantal	19
2.2. Les politiques publiques cantaliennes au service des ambitions et objectifs du Projet pour le Cantal	21
2.2.1. Des politiques cohérentes pour soutenir la structuration d'un territoire de proximité	22
Promouvoir un Cantal Connecté	22
Promouvoir l'attractivité territoriale	24
Garantir la qualité du réseau routier	31
Favoriser le déplacement des personnes et les nouvelles mobilités	33
Préserver durablement les ressources du Cantal	35
Soutenir l'excellence agricole	38
Mettre en œuvre une stratégie culturelle et patrimoniale ambitieuse	40
2.2.2. Des politiques cohérentes pour contribuer à une société plus inclusive et solidaire	43
Prévenir les situations de fragilité par l'action sociale et le développement social de proximité	43
Renforcer la politique d'insertion et d'emploi	46
Favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	49
Assurer une politique prévention et protection de l'enfance et de la famille	55
L'accès au logement	58
S'engager pour les collégiens & les étudiants	59
Encourager la pratique sportive	64
2.2.3. Des politiques responsables visant l'exemplarité de l'institution départementale	66

LE MOT DU PRÉSIDENT

AMBITION ET PRUDENCE...

J'ai volontairement conservé le titre de mon édito de l'année dernière car il reste plus que jamais d'actualité cette année, les orientations budgétaires qui vous sont proposées restant ambitieuses mais prudentes compte tenu du contexte économique de notre pays et donc de notre collectivité.

Aussi, vous trouverez dans ces pages les orientations budgétaires qui vont nous permettre d'établir un budget sur lequel vous aurez à vous prononcer lors de la session budgétaire de décembre. Comme vous pourrez le constater, ces orientations sont prudentes car elles prennent en compte les conjonctures actuelle et prévisionnelle et les dernières évolutions pérennes imposées par le Gouvernement, mais elles restent malgré tout ambitieuses tant les attentes des Cantaliennes et des Cantaliens sont fortes.

La première contrainte qui s'impose à nous est le maintien d'une inflation élevée et ses incidences sur les coûts des matières premières, des énergies, des délais d'approvisionnement toujours plus longs... C'est sans compter également sur des décisions ou non décisions du Gouvernement qui auront un impact majeur pour l'année 2024. Je pense à son incapacité à gérer les flux migratoires et notamment ceux des mineurs non accompagnés dont les dépenses viendront alourdir celles de l'ASE. Je pense aussi à l'augmentation devenue pérenne et sans compensation des mesures salariales pour les fonctionnaires, des mesures du Ségur de la santé, des hausses des minima sociaux et plus encore.

Côté recettes, trois éléments importants à relever : une baisse de la fraction de TVA qui a remplacé notre foncier bâti pour un montant estimé d'un million, une baisse sur les recettes des barrages sans concessions avec un montant là aussi estimé à un million et une baisse significative des DMTO de deux millions après des années de hausses exceptionnelles.

A l'heure où j'écris cet édito, le Gouvernement semble avoir renoncé à la mise en place de sanctions adossées à un éventuel "pacte de confiance". A défaut, il serait bien plus contraignant que son prédécesseur, le "pacte de Cahors", puisque basé sur l'inflation moins 0,5% ! Si le Gouvernement osait aller dans ce sens, ce serait pour nous la fin de la plupart de nos politiques facultatives telles que le sport ou la culture par exemple.

Pour autant, j'ai demandé cette année encore aux services d'être innovants tant dans les moyens de développer nos politiques que dans les ressources. Il faut aller chercher les ressources où elles sont au-delà des recettes traditionnelles telles que la DSID, les fonds européens, etc... La capacité d'innovation des services dans les recherches de ressources comme dans l'optimisation des moyens sera LA solution pour nous permettre de poursuivre notre engagement au moins à la même hauteur que ces dernières années.

Vous le constaterez à la lecture de ces pages, ces orientations budgétaires prennent en compte quelques prérequis pour l'élaboration de notre prochain budget :

- maintenir à minima la qualité de nos services à l'attention des Cantaliennes et des Cantaliens ;
- poursuivre la mise en place de notre Projet pour le Cantal, approuvé à l'unanimité lors de notre session de décembre 2021 ;
- poursuivre notre politique de désendettement, en limitant notre recours à l'emprunt au niveau de notre remboursement d'annuité.

Notre budget 2024 répondra ainsi pleinement à nos trois priorités du Projet de mandat : le développement de l'attractivité du territoire, la lutte et l'adaptation au changement climatique et l'innovation au service du territoire.

Plusieurs grands chantiers immobiliers aboutiront en 2024 tels que le pôle routier de Saint-Flour ou encore la requalification thermique de l'Hôtel du Département... Des travaux d'envergure dans certains collèges s'achèveront comme celui de Saint-Mamet par exemple. Néanmoins, nous maintiendrons en 2024 un niveau d'investissement élevé même si ralenti par rapport aux dernières années, avec notamment le démarrage des projets phares sur le Campus universitaire.

En terme de fonctionnement, il nous faudra être responsables et faire des choix dans tous les domaines y compris notre fonctionnement général, car c'est en maîtrisant nos dépenses que nous parviendrons à préserver nos capacités d'investissement et d'actions.

Le développement de l'attractivité et la reconquête démographique resteront des marqueurs de nos politiques et bénéficieront en priorité de nos marges de manœuvres et de nos efforts. La modernisation de nos moyens d'échanges avec les Cantaliennes et les Cantaliens seront également un objectif majeur.

Les pages qui suivent relèvent autant que possible les objectifs de notre Projet de mandat afin de nous orienter dans les choix qui viendront pour le budget à venir.

Malgré des décisions financières imposées par l'État et un contexte économique toujours très compliqué, nous resterons résolument tournés vers l'avenir avec la détermination de construire des perspectives pour le Cantal, les Cantaliennes et les Cantaliens.

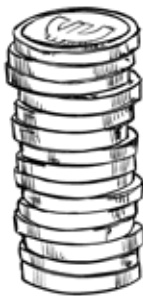
Bruno FAURE, Président du Conseil départemental



1.1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE : LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET INFLATIONNISTES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024

INTRODUCTION

Source La Banque Postale – note de conjoncture



En dépit des multiples chocs auxquels elle a été confrontée en 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt), l'économie française a plutôt bien résisté par rapport aux autres économies européennes. À la fin du 2^{ème} trimestre, l'acquis de croissance pour 2023 était de 0,8 %.

Le marché du travail est resté porteur, avec un taux de chômage à 7,2 % au 2^{ème} trimestre 2023, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019).

Affichant toujours un niveau élevé sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires a commencé néanmoins à se tempérer. La détente sur les chaînes d'approvisionnement et le reflux des prix de l'énergie commencent aussi à se traduire par une accalmie des prix des produits manufacturés. La hausse des prix des services reste en revanche vigoureuse du fait de la diffusion de l'accélération passée des salaires.

Durant l'été, le climat des affaires s'est assombri laissant craindre un marché du travail moins porteur. Hors microentreprises, le niveau des défaillances d'entreprises est désormais nettement supérieur à ce qui était observé avant la crise sanitaire. Enfin, l'ajustement du marché immobilier à des taux plus élevés a commencé, tant en termes de transactions sur le marché de l'ancien que plus récemment concernant les prix. La construction neuve fait face par ailleurs à un repli spectaculaire de son activité, ce qui va peser sur le secteur du bâtiment qui commence à enregistrer des réductions d'emplois.

Les nombreuses prévisions économiques publiées en septembre dressent globalement un tableau très sombre des perspectives pour 2024, encore assombri par le contexte.

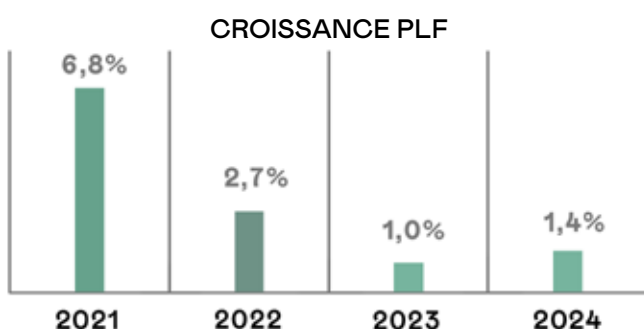
1.1.1. La croissance économique de la zone euro

Sources : FCL gérer la Cité – Projet de loi de Finances 2024

Selon la BCE, l'économie a été stable au premier semestre 2023 mais les prévisions indiquent une baisse de la croissance au troisième trimestre.

Cette réduction s'explique par la diminution des importations internationales dans la Zone Euro et le resserrement de la politique monétaire, entraînant une baisse de l'investissement et des transactions immobilières. Le secteur des services, moteur de croissance de l'emploi depuis 2022, commence à montrer des signes d'affaiblissement.

Les salaires réels augmentent en raison de la baisse de l'inflation, ce qui soutient la consommation. De même, le marché du travail reste résilient avec un taux de chômage à un niveau record de 6,4 % en juillet.



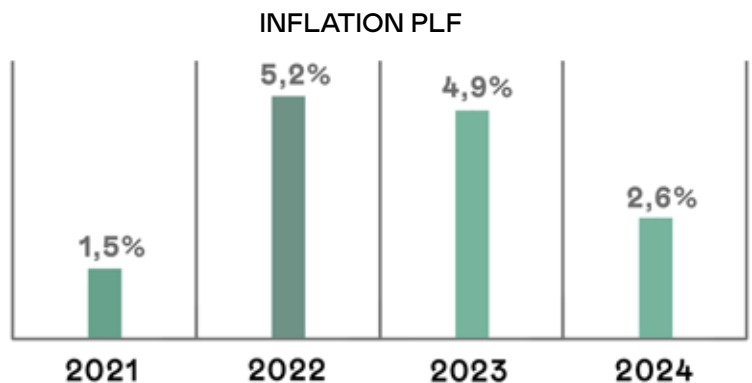
Dans son projet de loi de finances pour 2024 (PLF 2024), le scénario présenté par le Gouvernement retient une croissance de + 1,4 % pour 2024. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages grâce à la décrue de l'inflation.

1.1.2. L'inflation impacte les budgets des collectivités

L'inflation a atteint 5,2 % en juillet et est restée stable à ce niveau en août, tendance temporairement interrompue par la hausse des prix de l'énergie avec un cours du baril supérieur à 90 dollars mi-septembre.

L'inflation alimentaire est en baisse depuis mars mais reste élevée à 10 % en août. L'inflation des services a diminué à 5,5 %.

Dans le cadre du PLF 2024, Le Gouvernement estime que l'inflation poursuivra sa baisse en 2023 et se "normaliserait" à partir de 2024 (soit une inflation aux alentours de 2 %).



1.1.3. Les décisions de la Banque Centrale Européenne : conséquences sur les conditions de financement des collectivités

Le devenir des taux en zone Euro est suspendu aux publications mensuelles des statistiques d'inflation. Le taux de dépôt est à 4 % depuis le 21 septembre 2023 alors qu'il était encore à - 0,50 % le 26 juillet 2022, soit 450 points de base de hausse en 14 mois.

Pour la BCE, la tonalité des messages passés depuis semble aller dans le sens d'un statu quo, sauf nouvelle alarme sur les statistiques d'inflation.

Mais les taux peuvent poursuivre leur progression même sans nouveau relèvement orchestré par la banque centrale. Il suffit pour cela que le scénario des marchés en matière d'enclenchement du cycle baissier se décale. La baisse n'est désormais plus du tout attendue avant l'été 2024 et les chances qu'elle intervienne à ce moment-là se sont elles-mêmes réduites.

Selon les économistes, une croissance modérée, touchant toutes les grandes économies du monde concomitamment, laisse penser que si l'inflation est effectivement contenue sous quelques mois, l'hypothèse d'un reflux des taux directeurs courant 2024 n'a pas de raison d'être mise en doute. C'est donc plutôt son rythme qui pourrait alors interroger.

Conséquence pour le financement des collectivités : les taux de marché accessibles sont désormais voisins de 4 % à long terme. Sur la base d'une marge de marché de 80 points de base, les taux sont désormais proches de 5 %.

A court terme, les taux vont encore augmenter et cette remontée des taux redonne des couleurs aux offres indexées sur le Livret A, d'autant que les marges pratiquées sur cet index peuvent être plus intéressantes que celles proposées sur Euribor dans le cadre des dernières consultations qui ont pu être analysées.

1.2. CONTEXTE DES FINANCES LOCALES : SITUATION DES DÉPARTEMENTS

Sources Michel Klopfer dans la Lettre du financier territorial, rapport 2023 de la Cour des Comptes sur la situation financière des collectivités territoriales



Trois ans après le début de la crise sanitaire et un an après la reprise des poussées inflationnistes, les comptes établis à la clôture de l'exercice 2022 témoignent que les comptes locaux se sont avérés particulièrement résilients.

Les situations moyennes à fin 2022 témoignent d'une amélioration constante de la capacité de désendettement dans les trois dernières années, et ce pour toutes les catégories de collectivités, avec l'évolution impressionnante des conseils départementaux qui, à 2,7 ans de ratio moyen de désendettement, n'avaient pas connu un tel niveau depuis 2007.

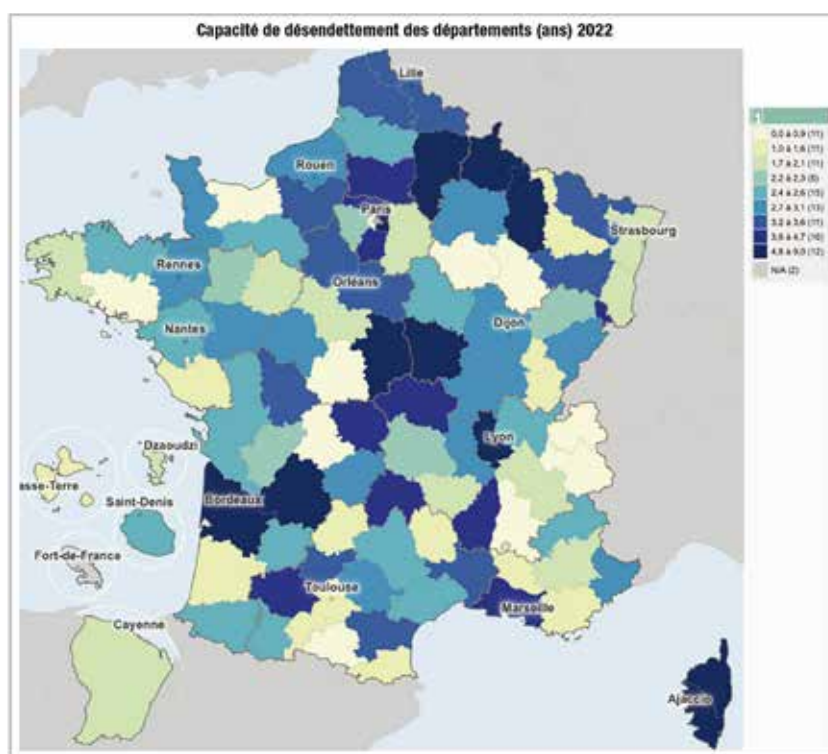
Au vu de l'effondrement des droits de mutation sur les derniers chiffres connus au 31 juillet dernier, il est clair que cette situation instantanément brillante ne pourra que se détériorer à fin 2023, surtout pour les Départements.

1.2.1. Les Départements : une embellie éphémère en 2022

A périmètre constant, les recettes des Départements ont plus augmenté que leurs charges. Ils ont bénéficié d'une conjonction favorable : dynamique des recettes de TVA, maintien des droits de mutation à un niveau exceptionnellement élevé et poursuite de la baisse des dépenses de RSA. Leurs dépenses d'investissement ont augmenté.

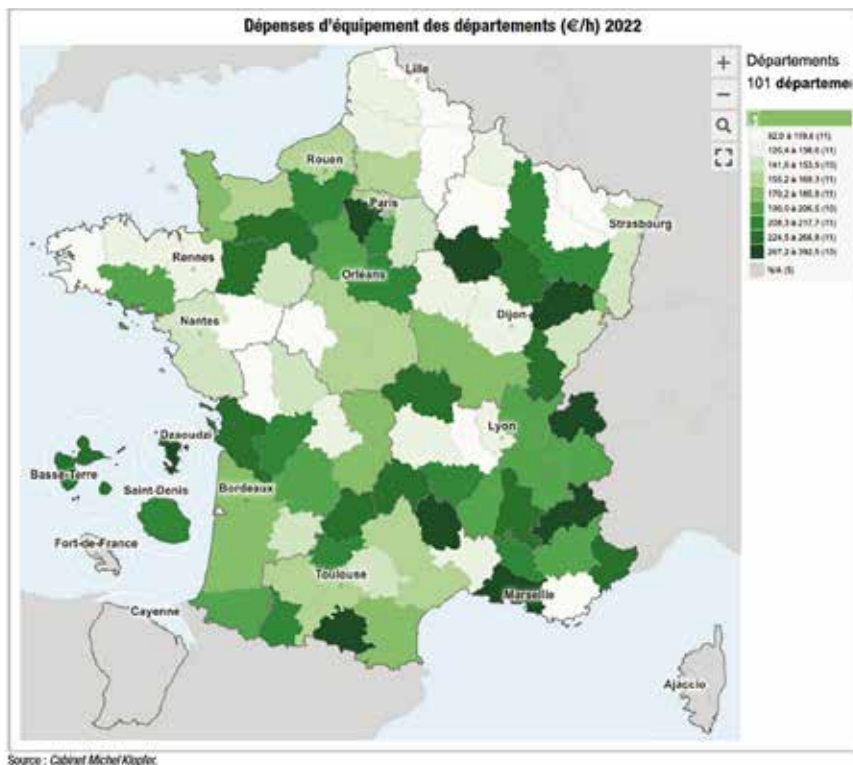
Pour un taux moyen d'épargne brute de 16,2 % au compte administratif 2022, les extrêmes vont de 8,1 % à 30 % et seuls 5 Départements se situent à moins de 10 % sur ce ratio, alors qu'il s'agissait de la moyenne nationale des 101 Départements en 2015, sept ans seulement en arrière. Le Département du Cantal présente un taux d'épargne de 15,8 %, proche donc de la moyenne nationale.

S'agissant de la capacité de désendettement, l'amplitude va de 0 (l'Indre qui n'a aucune dette) à 9 ans pour une moyenne de 2,7 ans. Onze Départements disposent, en 2022, d'une épargne brute supérieure à leur dette avec donc une capacité de désendettement de moins d'une seule année. La capacité de désendettement du Département du Cantal est de 4,7 ans.



Source : Cabinet Michel Klopfer.

En matière de dépenses d'investissement, la moyenne s'établit à 181 €/habitant avec une dispersion dans un rapport de l'ordre de 1 à 5, de quelques 80 €/habitant à près de 400 €/habitant. Il est à noter que certains Départements très peu endettés comme l'Aube ou l'Ariège apparaissent également comme ayant été en 2022 de très gros investisseurs. Le Département du Cantal fait partie du peloton de tête des investisseurs avec 233 €/habitant.



1.2.2. Perspectives pour l'exercice 2023

Le constat des recettes de droits de mutation du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023 fait ressortir une chute de 17,9 % en comparaison des 7 mêmes mois de 2022. Un seul Département sur 101 est en positif (les Ardennes) et il est à noter qu'au fur et à mesure de l'avancement de l'année, la chute s'accélère : - 13% au premier trimestre 2023, - 17 % au premier semestre et l'année risque même de se terminer au-delà de - 20 %.

Les remontées d'information du réseau de la DGFIP début septembre montrent une diminution de l'épargne brute des collectivités avec une progression des dépenses de fonctionnement (+6,3 %) supérieure à celle des recettes réelles de fonctionnement (+ 3,7 %). L'épargne brute des Départements, plus particulièrement, chuterait de 35,3 % notamment du fait du repli des DMTO. Même si ces données ont un caractère provisoire, elles montrent bien une tendance inquiétante pour la strate départementale.

Dans sa note de conjoncture, la Banque Postale envisage une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5,8 % par rapport à 2022. "Un taux d'évolution record : il faut remonter aux années 2007-2008 pour observer des taux similaires", précise la note.

Les dépenses de personnel évolueraient de 5,1 % en 2023, du fait notamment de la nouvelle revalorisation du point d'indice le 1^{er} juillet. Les intérêts de la dette, alors que les taux d'intérêt ont fortement augmenté dès 2022, s'élèveraient à 4,4 milliards d'euros, soit une progression de 21 % par rapport à 2022.

Les dépenses d'action sociale qui constituent le poste de dépenses le plus important des Départements enregistreraient un taux d'évolution de 3,6 % au niveau national. Si les dépenses d'allocation du RSA bénéficient des deux revalorisations de l'année 2022 (+ 1,8 % en avril et +4 % en juillet) ainsi que de celle de 2023 (+ 1,6 % en avril), en revanche la baisse attendue du nombre de bénéficiaires vient limiter ces progressions (- 1,5 % de bénéficiaires entre le 1^{er} semestre 2023 et 2022). La prestation de compensation du handicap (PCH) ainsi que l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) augmenteraient à nouveau sous l'effet de la montée en charge de la PCH parentalité et de la poursuite des revalorisations salariales. Les dépenses d'aide sociale à l'enfance, en progression constante depuis plusieurs années, contribueraient également à alourdir les budgets sociaux des Départements.

1.2.3. Projet de Loi de Finances pour 2024



La procédure dite "49-3" qui permet l'adoption d'un texte sans débat à l'Assemblée en engageant la responsabilité du Gouvernement a été utilisée le 27 septembre dernier pour imposer le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027. Une telle procédure pourrait à nouveau être retenue pour le projet de Loi de Finances pour 2024 (PLF 2024).

Au regard de la situation de leurs comptes 2022, les collectivités peuvent légitimement craindre un manque de sollicitude de la part de l'État, et ce au vu de la situation pour sa part extrêmement dégradée des comptes nationaux. Dans les analyses comparatives à l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne, la France se positionne à fin 2022, au 23^{ème} rang sur 27 avec une dette qui atteint 112 % du PIB pour une moyenne européenne qui se situe elle à 84 %.

La proposition de réduire la hausse des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités de 0,5 % en dessous de l'inflation est considérée comme irréaliste par toutes les associations de collectivités notamment en raison du poids des nouvelles mesures imposées régulièrement par l'État.

1.2.4. Projet de Loi de Finances pour 2024 : mesures impactant les Départements

☑ 10 millions de hausse pour la péréquation mais à enveloppe fermée

Parmi les dispositions du PLF 2024, la nouvelle hausse de 220 millions d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est portée par la progression de 90 millions d'euros de la Dotation de Solidarité Urbaine et de 100 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale. Les 30 millions d'euros de hausse restants viennent financer la dotation d'intercommunalité. La hausse de l'enveloppe de DGF ne concerne donc pas les Départements dont la DGF est gelée : la hausse de 10 millions d'euros de la part "péréquation" sera financée par une diminution de la part forfaitaire qui leur est attribuée.

☑ 10 millions de prélèvement sur la Dotation de la Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des Départements

Malgré cette hausse de 220 millions d'euros de la DGF, il faudra tout de même 67 millions d'euros de réduction des compensations fiscales en mesures d'ajustement pour rester dans le périmètre défini, dont 10 millions seraient prélevés sur la Dotation de la Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des Départements.

☑ **Autres mesures : nouveau dispositif ZRR, verdissement de la DSID**

Parmi les autres mesures, on peut citer la prorogation jusqu'au 30 juin 2024 du dispositif des Zones de Revitalisation Rurales en attendant la mise en place du nouveau dispositif "France ruralités revitalisation", l'objectif annoncé par le Gouvernement étant d'harmoniser et rationaliser les exonérations d'impôts sur les bénéfices et potentiellement d'impôts locaux mises en œuvre dans le cadre des dispositifs préexistants.

Le Gouvernement confirme par ailleurs dans le PLF que la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) seront cotées au sein du budget vert de l'État avec des objectifs de financement de projets concourant à la transition écologique à hauteur de 25 % et 20 % respectivement. C'était déjà le cas en 2023 pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour laquelle un objectif de 25 % de projets environnementaux avait été fixé, un taux qui passerait à 30 % pour 2024.

Les Départements pourraient d'ailleurs être amenés à présenter un "budget vert" dans une annexe à leurs documents budgétaires, tout d'abord sur la base d'un volontariat et pour la section d'investissement. Cette présentation serait intégrée dans la maquette réglementaire M57 et aurait vocation à devenir obligatoire.



1.2.5. Les enjeux financiers pour le Département du Cantal : suite de la réforme du potentiel fiscal

Le projet de Loi de Finances pour 2024 prévoit l'ajustement des indicateurs financiers des Départements à la suite de la suppression de la CVAE et du transfert aux communes de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

La fraction de correction instituée par la Loi de Finances pour 2022 sera supprimée. Elle avait pour but de corriger et neutraliser les effets de transferts de fiscalité sur le calcul du potentiel fiscal des Départements.

La fraction de TVA nouvellement affectée en compensation sera intégrée au calcul du potentiel fiscal et financier.

Afin de limiter les variations du potentiel fiscal des Départements par rapport à la situation antérieure, cette fraction de TVA sera pondérée par un indice synthétique représentatif des ressources des Départements (revenu par habitant, produits de DMTO et fraction de TVA perçue en remplacement de la CVAE). Néanmoins, la lecture de richesse relative des Départements sera modifiée. Une fraction de correction est introduite dans le PLF 2024 pendant trois ans "afin de lisser dans le temps les évolutions à la marge introduites par ce nouveau mode de calcul du potentiel fiscal des départements".

☑ **Risque d'écrêtement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) forfaitaire du Département et de baisse de la Dotation de Fonctionnement Minimale (DFM) à moyen terme**

Au sein d'une DGF répartie en enveloppe fermée, c'est-à-dire dont le montant total est fixe d'une année sur l'autre, la progression de certaines composantes nécessite de minorer d'autres composantes à due concurrence.

Une minoration, dite "écrêtement", permet ainsi de financer par redéploiement les facteurs de progression de certaines composantes de la DGF des Départements à l'instar de la hausse de la population et de l'augmentation des dotations de péréquation des Départements.

Le calcul de cet écrêtement fait intervenir le potentiel financier et la population selon des modalités péréquatrices : seuls sont contributeurs les Départements dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 95 % de la moyenne. Afin d'en garantir la soutenabilité, l'écrêtement est plafonné à 1 % des recettes réelles de fonctionnement du Département. C'est ainsi que le Département des Yvelines, par exemple, à force d'écrêtements, n'a plus de DGF forfaitaire.

Pour 2023, le potentiel financier par habitant du Département du Cantal est de 634,282682 €, alors que le potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des Départements (population DGF) se situe à 673,456813 €. Le ratio est de 94,18 %, se rapprochant du seuil d'écrêtement à 95 %.

Même si les simulations, à l'issue de la réforme du potentiel fiscal, ne montrent pas d'écrêtement, c'est un facteur de risque à surveiller.

Par contre, selon les premières simulations réalisées pour l'ADF, le Département pourrait être pénalisé sur ses attributions de DFM, les critères de richesse faisant apparaître le Département proportionnellement plus riche que d'autres Départements bénéficiant de la DFM à l'issue de la réforme.

☑ Une réforme qui entraînera aussi de nouvelles perturbations sur la péréquation

Le potentiel fiscal ou financier étant retenu pour le calcul des attributions de péréquation, cette réforme induit des risques sur les attributions ou des opportunités au titre de différentes ressources.

Dans le tableau ci-dessous une croix indique les différents dispositifs concernés : le potentiel fiscal ou financier conditionne l'éligibilité à certaines ressources ou conditionne la répartition et donc le montant perçu.

Utilisation du critère potentiel financier pour :	Eligibilité	Répartition	Montant à percevoir par le Département du Cantal en 2023
DGF / écrêtement de la dotation forfaitaire	X	X	16 287 882 €
DGF / Dotation de fonctionnement minimale (DFM)	X	X	16 560 751 €
Péréquation des droits de mutation :			
- Fonds de solidarité interdépartementale - FSID 1ère fraction	X		5 210 712 €
- Fonds de solidarité interdépartementale - FSID 2ème fraction		X	
- Fonds dit DMTO	X	X	5 181 461 €
- Fonds de solidarité départemental FSD	X		1 851 066 €
FMDI		X	
Concours APA 1		X	9 026 539 €
Concours PCH		X	2 062 641 €

Pour 2024, des mécanismes repris dans le PFL permettent une neutralisation intégrale.

Les simulations auxquelles il a été possible d'accéder montrent, en l'état d'avancement des travaux, que le Département pourrait perdre à terme environ 500 000 € sur les seuls dispositifs de péréquation.

Par ailleurs, au moment de la rédaction de ce rapport, les simulations des conséquences de cette réforme sur les concours de la CNSA sont en attente. En effet, ces dotations sont elles-mêmes en cours de réforme, sans visibilité à cet instant, sinon que les Départements demandent une couverture minimale du reste à charge des AIS.

1.3. LE BUDGET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

1.3.1. Prospective financière

Pour préparer ses budgets, le Département se fixe 3 objectifs permettant d'encadrer l'évolution de sa situation financière :

- * stabilisation de l'encours de dette : le recours à l'emprunt nouveau sera limité au montant des remboursements en capital de la dette,
- * soutenabilité à long terme avec le maintien d'une épargne nette positive en 2025 et 2026,
- * une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

La préparation du budget 2024 devra respecter ce cadre en s'inscrivant dans ces objectifs de soutenabilité de long terme.

✓ Les principaux enjeux financiers des prochains budgets

- Le financement de la compétence sociale des Départements
 - ✓ Montée en charge continue des dépenses liées à l'ASE,
 - ✓ Financement des services d'aide à domicile,
 - ✓ Impact de l'inflation sur les prix de journée facturés au Département.
- L'adaptation à la conjoncture et aux enjeux de la transition énergétique
 - ✓ Inflation (révision des prix des marchés), hausse des taux d'intérêt,
 - ✓ Investissements à venir et financements fléchés vers la transition énergétique.
- L'évolution des ressources pour répondre aux besoins de financement du Projet pour le Cantal
 - ✓ Chute des droits de mutations,
 - ✓ Réforme des indicateurs de potentiel fiscal faisant peser un risque sur les ressources de la péréquation et le financement des AIS,
 - ✓ Soutenabilité des investissements au regard de la dégradation de l'épargne brute et l'objectif de stabilisation de l'encours de dette.



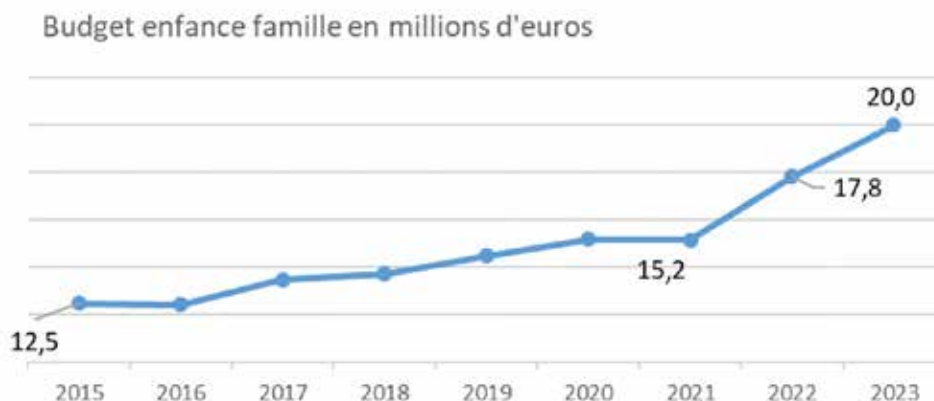
1.3.2. Pour l'exercice 2023

Depuis 2019, la hausse des recettes de fonctionnement a contribué aux bons résultats affichés au compte administratif. En 2022, le Département a mis en réserve 5 millions d'euros de droits de mutation : grâce à cet élément exceptionnel, la hausse des dépenses de fonctionnement a été limitée à 6,2 %, soit un niveau équivalent à celui des recettes.

Pour 2023, si les recettes restent orientées à la hausse, ce sera dans une très faible mesure qui dépend notamment du rythme de baisse des droits de mutation encaissés par le Département : au 1^{er} septembre, la baisse enregistrée est de 15 % par rapport à 2022 et cette baisse s'accroît au fil des mois.

Par ailleurs, la révision à la baisse de la TVA attribuée en remplacement de la taxe foncière et de la CVAE concourt au ralentissement des recettes du Département. Le taux d'évolution de la TVA révisée pour 2023 sera de seulement + 3,7 % par rapport à la TVA définitive de 2022 alors même que l'inflation moyenne sur l'année est estimée à + 5,8 % (Banque de France septembre 2023).

Du côté des dépenses sociales, les remarques formulées au niveau national pour 2023 se confirment pour le Département : pas de reprise du RSA mais une forte pression sur les dispositifs d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance qui se traduit par l'ouverture de places et la création du Centre Départemental de l'Enfance et une hausse des prix de journée à venir en 2024 qui viendra répercuter la hausse de l'inflation subie par l'ensemble des établissements (enfance, PAPH).



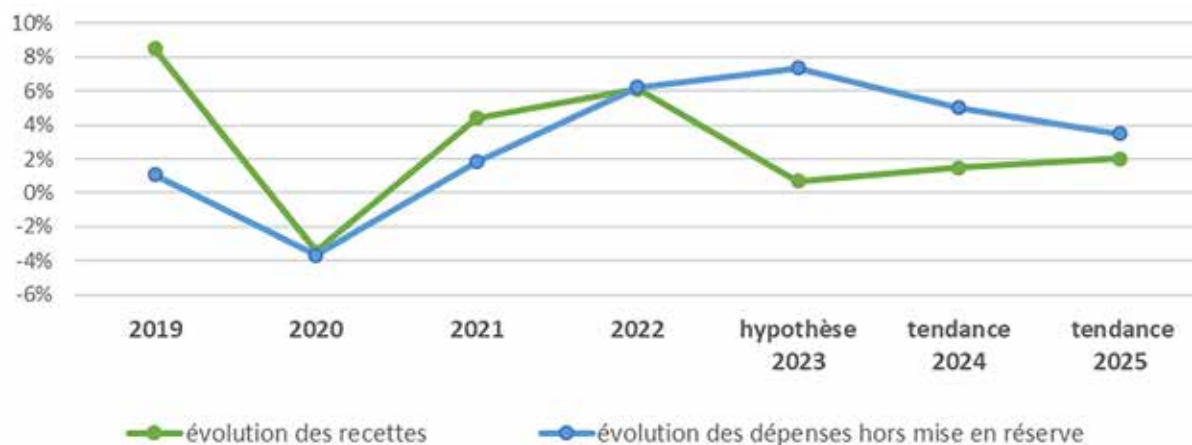
La masse salariale progresse du fait des revalorisations décidées par le Gouvernement : hausse du point au 1^{er} juillet 2023, effet en année pleine en 2024 soit 600 000 € d'augmentation, revalorisation des grilles indiciaires les plus basses, attribution au 1^{er} janvier 2024 de 5 points sur l'ensemble des grilles, soit 450 000 € supplémentaires pour 2024.

A ce stade de l'exercice 2023, la tendance est très clairement un **effet de ciseau avec une hausse des dépenses nettement plus forte que celle des recettes, qui devraient être relativement atones**, sous l'effet de la chute des droits de mutation. L'année 2023 sera donc l'année de retournement.

L'objectif de réalisation des dépenses d'investissement hors dette se situe aux alentours de 50 millions d'euros. Le Département devrait utiliser une partie du fonds de roulement pour limiter le recours à l'emprunt sur cet exercice.

1.3.3. Perspective pour 2024-26 : effet de ciseau sur la section de fonctionnement

Sur la période 2023-2025, les recettes de fonctionnement évoluent moins vite que les dépenses, l'épargne brute se dégrade mais l'objectif est de préserver une épargne brute supérieure à 20 millions d'euros, ce qui, compte tenu de remboursements en capital approchant 17 millions en 2025, permet de conserver une épargne nette positive sans recours à la réserve effectuée en 2022.



☑ **Concernant les recettes de fonctionnement**

Concernant la péréquation, la réforme des indicateurs étant gelée, son effet ne sera constaté qu'à compter de 2025. Dans l'hypothèse d'une baisse de 15 % des DMTO, le fonds de péréquation pourrait atteindre, malgré tout, un montant de 1,6 milliard d'euros selon des estimations dont dispose Départements de France (1,91 milliard d'euros en 2023). Il reste par ailleurs, 249 millions d'euros non répartis et mis en réserve qui ne seraient pas utilisés en 2024.

Les montants de DGF et de la péréquation à percevoir par le Département pourraient donc être gelés pour 2024 au niveau de 2023.

L'évolution prévisionnelle de TVA figurant dans le PLF est de l'ordre de 4,2 % pour 2024. Par ailleurs la révision de 2023 étant fortement négative, on peut s'interroger sur les montants définitifs à percevoir.

☑ **Concernant les dépenses de fonctionnement**

L'objectif d'évolution pour 2024 ne peut pas être inférieur à 5 %, compte tenu de l'évolution des dépenses sociales et de la masse salariale, les premières étant assez indépendantes de la volonté de la collectivité, la deuxième étant encore à ce jour préservée. En 2025, compte tenu des hypothèses de ralentissement de l'inflation et de l'objectif d'épargne, il faudra parvenir à limiter la hausse des dépenses aux alentours de 3 %.

☑ **Concernant l'investissement**

Les dépenses d'investissement sur le budget 2023 représentent 64,8 millions d'euros. Le budget de 2024 est préparé sur la base de 54 millions d'euros de crédits à ouvrir et 50 millions d'euros pour 2025.

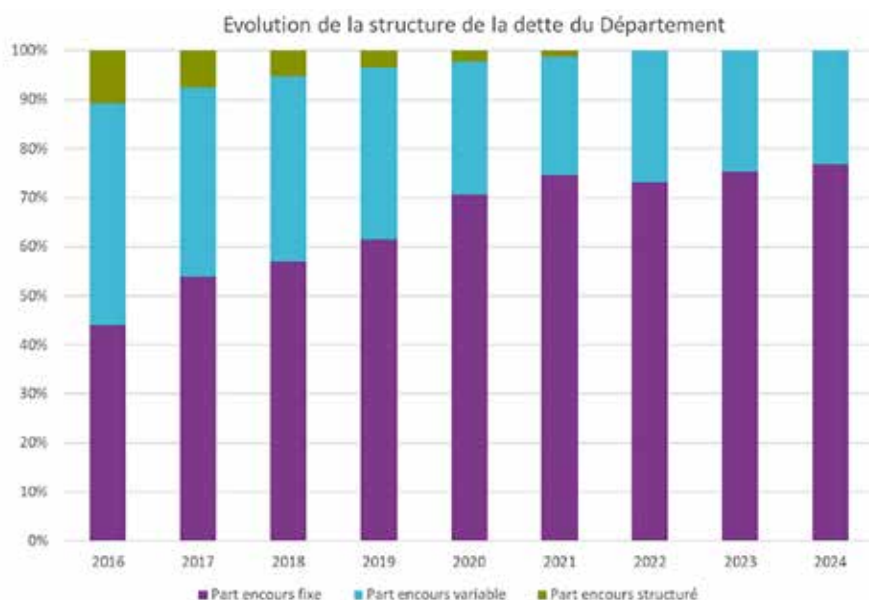
1.3.4. État de la dette

Extrait de l'analyse FCL sur la dette du Département

Alors que la part à taux fixes était inférieure à 50 % avant 2016, dès la forte baisse des taux en lien avec la politique monétaire de la BCE, l'objectif du Département était de sécuriser sa dette dans une période de taux propices tout en moyennant à la baisse le coût de la dette.

Au 1^{er} janvier 2023, selon l'enquête dette FCL, les collectivités présentent en moyenne 73 % de leur encours de dette à taux fixe et 26 % à taux variable.

Cette stratégie de renforcement des taux fixes permet au Département de limiter la sensibilité de son encours à la hausse des taux variables et de réajuster dans un second temps sa stratégie.



Etat de la dette au 1^{er} janvier 2024

☞ L'encours de dette à taux fixe représente 77 % de l'encours consolidé au 1^{er} janvier 2024, avec un coût moyen projeté à 2 % en 2024, en baisse par rapport à 2023 (2,08 %).

Ce coût moyen à taux fixe est excellent dans le contexte de taux actuel. Le Département a sécurisé des enveloppes de financement très attractives ces dernières années, en période de taux bas, ce qui lui permet aujourd'hui de bénéficier d'un socle de sécurisation (77 %), mais également de marges de manœuvre pour sa stratégie de financement sur les prochaines années.

☞ L'encours à taux variable représente 23 % de l'encours consolidé. Le **coût moyen projeté au 1^{er} janvier 2024 de l'encours à taux variable est désormais de 4,67 %**. La forte augmentation des taux connue en 2023 est visible sur les échéances de 2024. Cet encours reste sujet d'incertitudes en 2024 également.

Avec le retour des taux en territoire positif, la trésorerie vacante des collectivités locales retrouve de la valeur. Le Département détient **des emprunts Crédit Agricole présentant des options de remboursement anticipé temporaire et a la possibilité de pouvoir abaisser ses charges financières**. Sur ces contrats, ces options permettent de réaliser des remboursements temporaires sur le capital restant dû. Ce montant est alors rémunéré à hauteur de 90 % de l'Ester. Le niveau de l'Ester étant de 3,65 %, les fonds remboursés temporairement sont rémunérés à 3,28 %. **L'objectif principal de cette option est de réduire le montant des frais financiers des emprunts présentant cette option.**

☞ 1% de l'encours de dette du Département est indexé sur le taux Livret A. Le Gouvernement a décidé de figer ce taux jusqu'en 2025 à 3 %, ce qui le rend conjoncturellement plus compétitif que les autres taux variables à court terme. Cela permet d'éliminer le risque de hausse des taux détenus sur le Livret A sur le court / moyen terme.

Répartition par prêteur

PPP : partenariat public privé RD 120 et bail emphytéotique administratif Jules Ferry

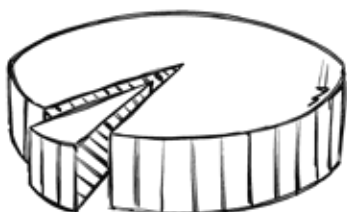
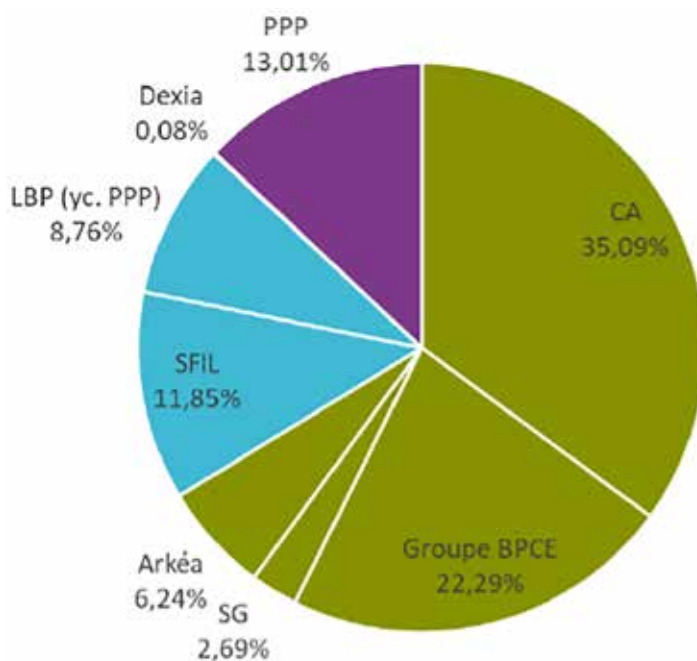
CA : Crédit Agricole

Groupe BPCE : Groupe Banque Populaire, Caisse d'Épargne

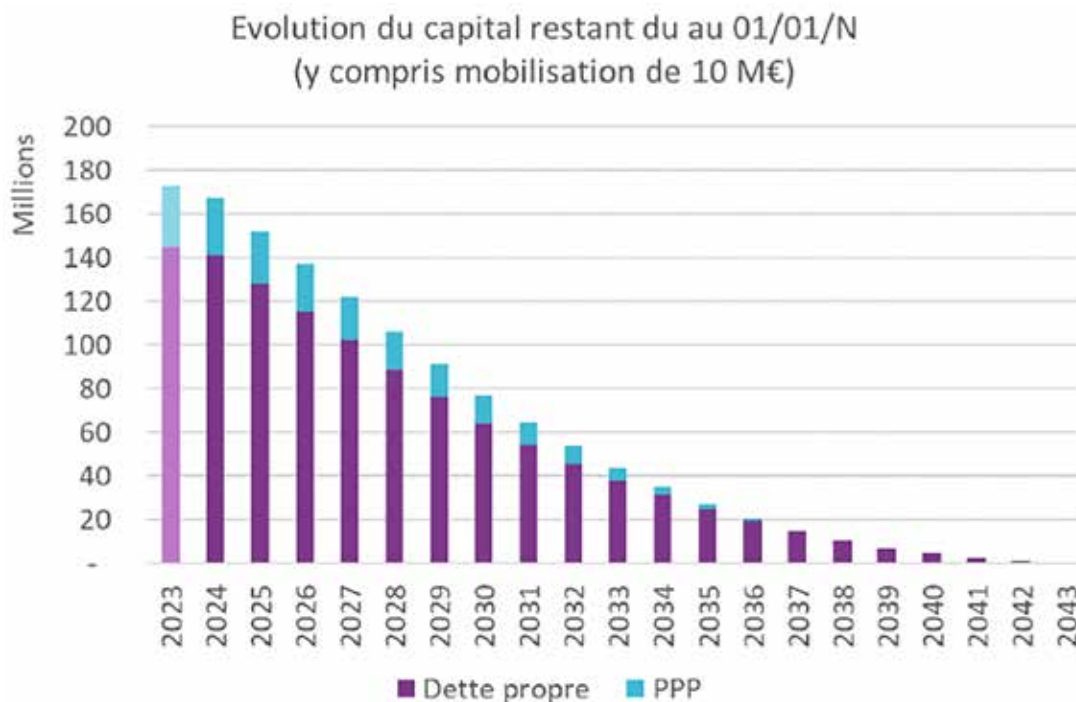
SG : Société générale

SFIL : Société Française d'Investissement Local

LBP : Banque Postale



Profil d'amortissement de l'encours



L'encours projeté au 1^{er} janvier 2024, comprenant la dette PPP, s'élève à 167,5 millions d'euros (- 3,33 % par rapport au 1^{er} janvier 2023, soit - 5,8 millions d'euros).

Le profil d'amortissement du Département présente un plancher d'amortissement proche de 15 millions d'euros chaque année entre 2024 et 2029 (hors emprunts nouveaux remobilisés sur cette période). Le recours à l'emprunt devra être étudié au regard de ce profil d'amortissement afin de respecter l'objectif de stabilisation de l'encours.

1.4. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES



L'année 2023 a vu aboutir les dossiers suivants : installation des nouvelles instances de dialogue social suite au renouvellement des représentants du personnel en décembre 2022, poursuite de modernisation du SIRH avec en particulier la mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion administrative ainsi que la mise en place d'un outil de gestion des recrutements. L'adoption d'un nouvel organigramme des services de la collectivité ainsi que l'adoption de la réorganisation des services routiers du Département sont également à mentionner, avec pour cette dernière des travaux à venir sur les modalités de mise en œuvre.

D'autres dossiers en cours verront leur aboutissement en 2024 tels que les travaux engagés sur le régime indemnitaire et ceux à venir sur le temps de travail, deux importants chantiers qui avaient été inscrits dans les Lignes Directrices de Gestion adoptées fin 2021. La prise en charge de la gestion RH du personnel du syndicat mixte Cantal Attractivité est également prévue à partir du 1^{er} janvier 2024, ce qui impliquera notamment des adaptations de nos outils informatiques.

1.4.1. Masse salariale

Il convient de mettre en exergue les différentes mesures réglementaires entrées en vigueur en 2023 et celles à venir en 2024 qui viennent lourdement impacter la masse salariale : qu'il s'agisse de la revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, de l'attribution de points supplémentaires d'indice majoré en faveur des bas salaires au 1^{er} juillet 2023, de l'attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 (+450 000 €).

1.4.2. Tensions sur le recrutement

Une attention particulière doit être portée sur les difficultés de recrutement : de plus en plus de métiers sont en tension, une rareté de candidatures répondant aux attentes est constatée ces derniers mois sur différents métiers. Les délais de vacance s'en trouvent rallongés, ce qui met sous tension les services concernés. La politique RH de la collectivité doit prendre en considération ces difficultés en étant capable d'attirer des collaborateurs, notamment dans les domaines à forte expertise.

La répartition par catégories (titulaires, contractuels emplois permanents et non permanents) s'établit comme suit :

- Catégorie A : 247 agents soit 24 % (en 2021, 230 soit 22,14 %)
- Catégorie B : 160 agents soit 16 % (en 2021, 174 soit 16,75 %)
- Catégorie C : 618 agents soit 60 % (en 2021, 635 soit 61,12 %)

La masse salariale devrait donc s'établir autour de 54 260 000 € d'euros (hors assistants familiaux). A ce jour, aucun effort n'est envisagé sur la masse salariale ; pour autant, ils pourraient être envisagés dans les années à venir compte tenu des décisions nationales non compensées qui malmènent les efforts de maîtrise locaux.

Information : structure des effectifs en 2021	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022	Ecart
Titulaires	921	892	-29
TITULAIRES	921	892	-29
Contractuels Remplaçants	6	8	2
Contractuels Postes vacants	71	71	=
TOTAL CONTRACTUELS PERMANENTS	77	79	2
Autres personnels	7	7	=
Occasionnels / Saisonniers	13	9	-4
Vacataires (médecins et VH)	3	11	8
Contractuels vacataires	0	0	=
Apprentis	14	16	2
PEC	8	8	=
Contrats de projets	10	19	9
Assistants familiaux	71	72	1
TOTAL CONTRACTUELS NON PERMANENTS	126	142	16
TOTAL MIS A DISPOSITION	2	1	-1
TOTAL GENERAL	1126	1114	-12



2.1. LE BUDGET 2024 ET LES GRANDS ENGAGEMENTS DU PROJET POUR LE CANTAL

L'ensemble des politiques de la collectivité doit répondre aux objectifs fixés par le Projet pour le Cantal 2030 et au projet de mandat qui en découle parmi lesquels l'objectif prioritaire de la reconquête démographique.

En 2023, notre Assemblée a poursuivi ces objectifs par la mise en œuvre de politiques ambitieuses, raisonnées et efficaces.

Les orientations budgétaires 2024 répondent ainsi à des stratégies efficaces et transversales conformes aux cinq engagements du Projet pour le Cantal.

Pour autant, 2024 est la deuxième année de rationalisation de nos moyens et de nos objectifs pour faire face aux difficultés économiques annoncées en 2023 et confirmées pour 2024. Si certains peuvent penser que cela est pessimiste, il vaut toutefois mieux faire preuve de prudence pour préserver l'avenir.

Pour autant, nous préservons un taux d'investissement conséquent, gage de la mise à disposition des Cantaliennes et des Cantaliens d'infrastructures ou de services de qualité.

C'est ainsi que les orientations proposées pour 2024 sont structurées autour des trois ambitions fortes affichées par l'Assemblée dès 2021 : relever le défi de l'attractivité du territoire, confirmer une transition climatique active et innover pour enrichir et différencier le territoire.



☑ Des moyens d'action en faveur de l'attractivité du territoire

Le Conseil départemental du Cantal poursuit et renforce son objectif d'attractivité et de dynamisme et affirme ainsi sa place de chef de file. Cela se traduit par une action départementale performante et innovante pour répondre aux attentes de la population mais aussi pour attirer de nouveaux habitants.

En 2024, le Département confortera sa politique d'accueil d'actifs en déclinant le plan d'action travaillé par le Syndicat mixte Cantal Attractivité au cours de l'année.

La mise en œuvre de ces engagements passe par l'action propre du Département, certes, mais aussi par l'Agence d'attractivité qui fédère toutes les bonnes volontés décidées à travailler ensemble pour le Cantal dans un contexte devenu très concurrentiel.

Cette dynamique se fera à travers nos politiques traditionnelles, des projets nouveaux ou renouvelés.

Financièrement, la collectivité doit être capable d'aller chercher des ressources nouvelles extérieures (État, CPER, Pacte Cantal, crédits européens...) qui ne feront que dynamiser nos projets.

À cela s'ajoute une action spécifique d'attractivité à destination des internes en médecine, par exemple, aux professionnels de santé au sens large, mais surtout à l'engagement de la collectivité sur une compétence qui n'est théoriquement pas sienne : la santé.

C'est pourquoi nous sommes engagés auprès de partenaires divers dont la Région avec le GIP "Ma région, ma santé" qui a déjà, quelques mois après son lancement, montré tout l'intérêt de cette dynamique d'installation de praticiens dans des secteurs aujourd'hui particulièrement sinistrés. Bien évidemment, toutes ces innovations se font avec les Ordres départementaux et ce n'est que collectivement que nous pourrons assurer sur la durée des conditions de soins satisfaisantes aux Cantaliennes, aux Cantaliens et aux néo-Cantaliens.

☑ **Une stratégie d'adaptation au changement climatique**

Le développement du territoire doit être durable et donc passer par une approche responsable de l'action, notamment départementale, pour atténuer ou éviter les effets préjudiciables sur le cadre de vie.

C'est dans une action globale que le Département du Cantal s'est engagé et cela se traduira cette année encore dans nos politiques, qu'il s'agisse de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, de la valorisation des circuits alimentaires courts ou bien encore de notre engagement en faveur des 14 Espaces Naturels Sensibles, de la protection de la faune et de la flore, ou encore le télétravail pour ses agents et pour les Cantaliens. L'adoption de la charte pour le développement des ENR en mars 2023 témoigne de notre volonté de développer le Cantal tout en préservant une de ses richesses : l'environnement. Cet environnement préservé doit être un marqueur de nos engagements et de l'attraction que cela peut avoir sur les néo-Cantaliens.

Devant l'urgence climatique et sociale, les engagements du Département passeront notamment par la poursuite des efforts dans :

- l'adaptation de l'Administration départementale et de son patrimoine aux enjeux environnementaux (bâtiments, flotte de véhicules, gestion des déchets...), en étant au plus près des besoins et attentes des habitants ;
- le développement des critères environnementaux dans nos politiques, y compris d'achats ;
- le développement de la coopération avec tous les acteurs volontaires (collectivités, organismes para-publics, entreprises, associations...) pour partager et œuvrer ensemble à la transition climatique dans les domaines de l'agriculture et l'alimentation, la gestion durable des ressources en eau, l'environnement naturel et patrimonial, la mobilité, les déchets ou encore la rénovation énergétique.

Les travaux engagés au niveau départemental tant sur les déchets que sur l'eau (la qualité de la ressource, sa préservation, la lutte contre le gaspillage) sont autant de domaines dans lesquels le Département sera moteur, fédérateur et acteur dans l'intérêt collectif. Il appartient à chaque partenaire de s'investir auprès du Conseil départemental pour permettre d'atteindre les objectifs dans le seul intérêt des habitants.

☑ **L'innovation au service du territoire**

Si le Département du Cantal a été un pionnier en termes d'aménagement numérique du territoire (Très haut débit, tiers lieux...), il doit poursuivre en ce sens. C'est ainsi que le Bus départemental doit poursuivre son engagement au plus près des Cantaliennes et des Cantaliens ; c'est ainsi que le Conseil départemental est engagé dans la phase 4 du programme Auvergne très haut débit avec un objectif de 100 % de logements et locaux raccordables à la fibre en 2025 ; c'est ainsi que le programme téléphonie mobile poursuit son développement pour la meilleure couverture possible dans un territoire de montagne comme le nôtre...

C'est donc en s'attachant à mettre en œuvre de la meilleure façon possible le Projet pour le Cantal que ces orientations budgétaires vous sont présentées. Vous trouverez ainsi entre parenthèse l'objectif du projet (ex. : objectif 10.1) auquel se rattache l'action proposée. Enfin, ces orientations seront précisées financièrement lors de l'examen du budget départemental d'ici la fin de l'année.

2.2. LES POLITIQUES PUBLIQUES CANTALIENNES AU SERVICE DES AMBITIONS ET OBJECTIFS DU PROJET POUR LE CANTAL

✓ La stratégie se structure en 5 engagements

UN CANTAL ATTRACTIF

Maintenir la dynamique de territoire d'idées et de projets dans un cadre de vie de qualité s'appuyant sur les Cantaliens, capable d'accueillir de nouvelles populations



UN CANTAL CONNECTÉ & OUVERT

Renforcer l'accessibilité et disposer d'un réseau routier de qualité. Faire du Cantal un département ouvert, accessible avec une couverture en téléphonie mobile de qualité et la fibre optique pour tous



UN CANTAL AU COEUR DES SOLIDARITÉS

Accompagner les Cantaliens dans leur épanouissement au quotidien dans un département à vivre à tous les âges de la vie



UN CANTAL RESPONSABLE

Poursuivre un développement durable soutenable et articuler toutes les ambitions liées à la transition climatique



UN CANTAL INNOVANT

Penser le département comme laboratoire d'idées, incubateur d'initiatives



2.2.1. Des politiques cohérentes pour soutenir la structuration d'un territoire de proximité

PROMOUVOIR UN CANTAL CONNECTÉ



La connexion du Cantal au monde est une priorité de l'Assemblée départementale depuis longtemps. Le Cantal a été précurseur en la matière avec le premier réseau de tiers-lieux permettant le télétravail, la création de Ruralitic et du Smart Agri Forum, l'expérimentation sur la télémédecine et bien d'autres innovations technologiques dans le but d'effacer un sentiment d'enclavement. Il est donc indispensable de poursuivre dans ce domaine afin de permettre aux Cantaliennes, aux Cantaliens et aux nouveaux habitants de communiquer avec les moyens modernes de communication (Internet, téléphonie mobile...).

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

✓ **100 % fibre en 2025 (objectif 10.1)**

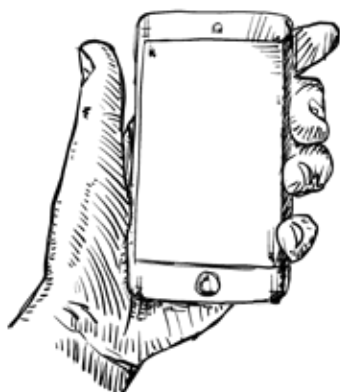
Le programme Auvergne Très Haut Débit : le 16 janvier 2021, sur 240 M€ disponibles sur la France entière, 123 M€ de FSN ont été sanctuarisés (en plus de 122 M€ des volets 1 & 2) pour le RIP auvergnat dans "l'Accord de Varennes-sur-Allier" signé entre le Premier ministre et le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec un objectif de généralisation de la fibre à l'horizon 2025 et la participation des collectivités (Région et Départements) sur la période 2013-2037 plafonnée.

Dans ce cadre, au titre du budget 2024, il est prévu dans l'avenant n°10 à la convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques "très haut débit" auvergnat que le Département du Cantal devra financer 753 000 € en investissement et 110 000 € en fonctionnement.

Concernant la phase 4, une provision de 700 000 € avait été faite en 2023 mais non utilisée, celle-ci devra être réajustée en 2024.

Un 11^{ème} avenant à la convention de cofinancement est programmé afin d'intégrer la phase 4. De plus, depuis l'année 2020, la Régie Auvergne Numérique ne fait plus d'appel de fonds en fonctionnement ; l'année 2024 ne devrait pas faire exception.

✓ **Œuvrer à une couverture 100 % mobile (objectif 10.3)**



En 2018, l'ARCEP et le Gouvernement annonçaient des engagements des opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires : le New Deal mobile. Le Conseil départemental, au côté de la Préfecture, suit ce dossier qui a permis, depuis 2018, d'officialiser l'installation d'une centaine de pylônes de téléphonie mobile. Sur son territoire, le département du Cantal est passé d'environ 200 structures, à près de 300 à la fin du programme en 2025.

En octobre 2023, l'équipe projet s'est réunie et a acté la nouvelle liste qui sera officialisée par la publication d'arrêtés en décembre, puis trois autres en 2024.

✓ **CyberCantal Tiers-Lieux (objectif 6.5.1) - Les nouvelles technologies et l'innovation au service de tous (objectif 17)**



Le Département porte le projet d'un méta tiers-lieu dénommé "Fabrique CyberCantal" en lien avec l'État et l'ANCT. Dans ce cadre, nous avons obtenu 150 000 euros de financement de la part de l'ANCT.

Ce projet répond au constat que les acteurs, disséminés sur un vaste territoire rural, peuvent souffrir de l'isolement géographique et des conséquences qui en découlent : érosion des connaissances malgré l'auto-formation, enfermement dans les pratiques quotidiennes, manque d'ouverture, sentiment d'abandon, méconnaissance pour les publics des dispositifs présents...

Il s'agit d'offrir une diversité de services en un même espace sur le site du Campus universitaire qui sera à la fois :

- Un lieu "ressources" pour les collectivités et le réseau de tiers-lieux du territoire. La Fabrique CyberCantal aura ainsi un rôle de mise en commun, porté vers la création d'activités, les coopérations entre acteurs et le développement local ou encore la mise à disposition d'équipements.
- Un lieu de formation et de professionnalisation : création de contenu, d'outils numériques, un lieu de partenariat avec les universités et les écoles.
- Un lieu pour la médiation numérique : accompagnement à la transition numérique, un point d'ancrage pour la médiation numérique.



Compte tenu de l'engagement fort du Département dans ces domaines au travers des dispositifs "CyberCantal Tiers-Lieux", "CyberCantal le Bus du Conseil départemental" et "Campus Connecté Cantal Auvergne", la mise en place de cette démarche avec la création d'un tiers-lieu ressource "La Fabrique CyberCantal" sur le site universitaire d'Aurillac permettra de soutenir, valoriser, compléter et mettre en réseau les actions des territoires. Les travaux sont en cours de finalisation et Canopé, qui assurera pour le compte du Département l'animation, déménagera dans ses nouveaux locaux d'ici fin 2023.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat Unis-Cités, le Conseil départemental et Unis-Cité s'engagent à accompagner des jeunes âgés de 16 à 25 ans, en équipes, sur des actions de proximité à destination des habitants du Cantal pour lutter contre la fracture numérique, promouvoir la citoyenneté et le bien vivre ensemble dans les collèges, notamment dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, et sensibiliser à l'environnement, notamment dans le cadre de l'animation du programme dédié aux espaces naturels sensibles.



22 jeunes seront mobilisés par l'association au titre de la session annuelle 2023-2024 :

- 8 pour contre la fracture numérique et l'isolement des personnes âgées,
- 8 pour promouvoir la citoyenneté et le bien-vivre ensemble dans les collèges,
- 6 ambassadeurs de la transition écologique et de la santé mentale.



Le Conseil départemental a fait de la reconquête démographique le marqueur principal de sa politique dans le cadre du Projet pour le Cantal 2030. Dans l'objectif d'atteindre les 150 000 habitants, un travail d'élaboration d'une stratégie d'attractivité partagée avec les acteurs du territoire a été engagé dès 2021. Un plan d'actions, un plan de communication, le visuel et la signature de cette démarche collective sont désormais déployés et mis en œuvre au travers des différents champs d'actions du Département. La création et la mise en marche du Syndicat Mixte Cantal Attractivité, réunissant collectivités, EPCI et Consulaires accompagne le Département dans cette démarche et cette stratégie. Dans cet objectif, le Conseil départemental se veut résolument offensif et présent au plus près de ce qui fait du Cantal un partenaire privilégié des territoires et de leurs habitants.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

✓ **Renforcer la culture d'accueil du Cantal (objectif 3)**



En 2024, les actions de mise en place de la stratégie "attractivité" se voient réparties entre le Conseil départemental et le Syndicat Mixte Cantal Attractivité et ses adhérents.

Concernant les opérations menées par le Département du Cantal, des actions de communication d'envergure nationale sont mises en œuvre. Des participations à différents événements sont planifiées pour faire connaître et rayonner notre Département au travers du territoire national.

Par sa contribution financière, le Département du Cantal accompagne le Syndicat Mixte dans ses actions en faveur de l'accueil des nouveaux arrivants par la mise en place d'un guide d'accueil, le développement des logements "Clefs du Cantal" dédiés aux 1^{ers} mois d'installation.



Les sessions d'accueil d'actifs (*objectif 4.1.4*) se poursuivent et l'animation de la Conciergerie territoriale s'intensifie par le binôme Département/Cantal Attractivité. Elle offre un accueil personnalisé pour faciliter tant l'installation et le suivi des personnes en prenant en compte les aspects de la vie privée (crèches, écoles, logement...) que leur vie professionnelle (emploi, emploi du conjoint, création ou reprise d'entreprise). Le Département du Cantal met à disposition des partenaires une Plateforme de Gestion de Relations Usagers pour assurer la gestion des demandes.

Par ailleurs, le département comptant des secteurs fragiles en termes de démographie médicale, le Conseil départemental mène une politique dynamique d'accueil des professionnels de santé et notamment des médecins. Après l'implantation de trois médecins au Rouget-Pers en 2023, c'est le secteur de Chaudes-Aigues qui fait l'objet de toute notre attention. Malgré ces efforts conjoints avec la Région, d'autres secteurs seront certainement à couvrir par de nouvelles installations de médecins salariés.

Le Département développe depuis 2017 un volet de sa politique d'attractivité à destination des internes en médecine en participant activement à des événements phares organisés à l'attention des internes (forums d'installation des syndicats des internes en médecine d'Auvergne, journée universitaire de médecine générale d'Auvergne) ou en soutenant des manifestations organisées à leur initiative ou à celles de leurs pairs dans le Cantal (formation à la médecine d'urgence, participation à la cérémonie de remise des diplômes de 6^{ème} année à Clermont-Ferrand, participation au Congrès de l'association de médecine d'urgence du Cantal...). Ces politiques se poursuivront.

Soirée accueil des internes

Le format soirée festive en début et en fin de stage d'internat est apprécié des internes et des acteurs de la santé et semble concourir à l'installation des professionnels de santé. Après contacts avec différentes professions paramédicales, l'élargissement de ces soirées aux stagiaires kinésithérapeutes, dentistes, sages-femmes et autres professions médicales ou paramédicales est envisagé et pourrait même s'étendre aux vétérinaires.



✔ Favoriser l'accès aux soins pour tous (objectif 14)



Le Conseil départemental adhère au GIP Ma région Ma santé. Celui-ci a pour objectif de salarier des professionnels de santé (prioritairement médecins généralistes) dans des centres de santé dans des zones en tension.

Le premier Centre de santé a ainsi ouvert ses portes au sein de la Maison médicale du Rouget-Pers en août 2023 avec l'accueil de 3 médecins et une secrétaire salariés.

Pour 2024, un nouveau Centre de santé devrait ouvrir ses portes en avril sur 2 sites, Chaudes-Aigues et Saint-Urcize ; ce sont ainsi 3 nouveaux médecins et une secrétaire médicale qui devraient être recrutés...

Pour couvrir l'ensemble du territoire, d'autres actions sont par ailleurs projetées telles que la mise en place d'un Médico Bus. Les permanences de la PMI devenue Service Prévention, Parentalité Accueil Petite Enfance au sein des collectivités du département dans le CyberCantal le Bus du Conseil départemental sont autant de moyens déployés pour être au plus proche de la population dans ses besoins les plus fondamentaux.

✔ Agir en faveur de l'emploi et des entreprises (objectif 4)

Dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), notre contribution au fonctionnement de l'antenne départementale de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, gracieusement hébergée dans des locaux du Département, apporte un savoir-faire qui répond concrètement aux interrogations des entreprises et à leurs attentes. Elle fournit un important travail de proximité territoriale : écoute, conseils, services à l'industrie et réduction des difficultés de recrutement des secteurs, organisation d'événements.



Par ailleurs, le Pacte régional pour le Cantal II affirme la volonté de la Région de définir "des dispositifs d'intervention adaptés aux caractéristiques des entreprises régionales et notamment de ses territoires les plus fragiles".

✔ Garder et entretenir le lien avec nos jeunes pour les faire rester ou revenir en tant qu'actifs (objectif 4.2)

Œuvrer pour la réussite des jeunes et pour leur épanouissement, tels sont les objectifs de la politique portée par le Conseil départemental. Dans cet esprit, la Plateforme Mon Cantal Mes Idées, désormais active permet de recueillir l'expression des besoins d'un public identifié ou consulter les Cantaliennes et des Cantaliens sur la pertinence des interventions du Département pour adapter plus encore les services et offres proposés aux jeunes. Plusieurs enquêtes ont été réalisées, de nombreuses sont programmées en 2024. A titre d'exemple, c'est grâce aux réponses des jeunes et de leurs familles que nous avons pu modifier le contenu du PassCantal en septembre dernier.

✓ **Accompagner les territoires (objectif 15)**



L'année 2022 a été la première de mise en œuvre des 4 nouveaux programmes d'intervention en faveur des territoires sur la période 2022-2027 : Fonds Cantal Solidaire, Fonds Cantal Ville, Contrat Cantal Développement, Fonds Cantal Innovation.

Il convient dans ce cadre de relever le contexte économique dans lequel se situent l'attribution et la liquidation des aides accordées aux collectivités au titre de ces programmes. Le contexte d'inflation et les retours qualitatifs des territoires permettent de constater un effet démultiplicateur pour la prise en charge des projets d'investissement.

Enfin, le contexte de forte pénurie de main-d'œuvre dans le bâtiment limite les réponses aux marchés publics, qui trop souvent ne trouvent pas de réponse pour l'ensemble des lots.

En conséquence, les collectivités revoient à la baisse, ajournent et parfois annulent purement et simplement leurs projets, donc leur demande de paiement de subvention au Conseil départemental.

L'enveloppe réservée en 2024 pour ces programmes s'élèvera à un total de 3 050 000 €.

Il convient par ailleurs de prévoir des crédits de paiement pour les anciens programmes d'aides financières dont les engagements ne sont pas encore soldés. Le montant des crédits proposés est établi en fonction des durées moyennes de vie des aides financières, généralement 3 à 4 ans.

Pour le financement des programmes 2017-2022 Fonds Cantal Solidaire, Fonds Cantal Développement et Fonds Cantal Innovation, la dépense prévisionnelle est de 2 950 000 €.

✓ **Poursuivre l'assistance technique et le soutien aux communes et communautés de communes : renforcer le soutien en ingénierie aux collectivités (objectif 15.1)**

Les orientations de Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) s'inscrivent naturellement dans le cadre des ambitions du Projet pour le Cantal tout en répondant et en s'adaptant en permanence aux besoins exprimés par ses adhérents.



On peut notamment citer les actions engagées pour :

- l'accompagnement à la gestion du patrimoine bâti des collectivités. Cette mission, qui va être renforcée en 2024, répond notamment aux enjeux de transition climatique dans les bâtiments publics mais aussi d'amélioration du service au public s'agissant par exemple des conditions d'accueil dans les écoles primaires ou dans les micro-crèches ou encore au tourisme durable avec la création ou la rénovation de gîtes communaux ;
- le développement des usages numériques avec le programme Écoles numériques du Cantal. D'autres plateformes de services mutualisés pourraient être proposées à l'avenir ; CIT reste en veille sur ces fonctionnalités notamment s'agissant des applications citoyennes qui pourraient être une piste de développement ;
- la sécurisation des données avec la mission RGPD ou la sensibilisation des élus à la cybersécurité (action prévue en 2024 en partenariat avec l'AMF 15) ;
- le maillage du territoire en réseau de liaisons douces avec le renfort de la mission VRD qui intervient régulièrement pour sécuriser les traverses de bourg, aménager des voies partagées ou des voies vertes ;
- la prise en compte du volet environnemental et paysager dans les projets d'aménagement ;
- la préservation et l'entretien du patrimoine avec la création en 2023 d'une nouvelle prestation dédiée aux ouvrages d'art ;
- la coordination de l'étude départementale "gestion des déchets dans le Cantal".

Des nouveautés sont prévues en 2024 :

- * l'évolution du périmètre d'intervention de CIT dans les domaines de l'eau et de l'assainissement avec le déploiement de nouvelles prestations permettant de mutualiser l'exercice d'une partie des compétences eau et assainissement à l'échelle départementale ;
- * une offre de services en matière d'archivage des actes des collectivités est en cours d'analyse avec les Archives Départementales.

Parmi les 8 Actions prioritaires identifiées après concertation des élus, 6 seront mises en œuvre via CIT :

- ✓ Renfort et développement des missions AMO CIT eau.
- ✓ Recherche de fuites et passages caméra pour les drains des captages.
- ✓ Assistance à l'élaboration des règlements de service AEP et Assainissement.
- ✓ Création d'une mission d'expertise réseaux d'assainissement.
- ✓ Montage de commandes groupées et pilotage pour des missions de gestion pouvant être traitées à une échelle départementale ou intercommunale (hydrocurage des réseaux d'assainissement, petits travaux de réparation ou d'urgence, entretien des périmètres de protection AEP, transport d'eau potable par citerne).
- ✓ Assistance à la rédaction d'actes Administratifs de type servitudes et renfort administratif.

En parallèle, CIT aura une attention particulière sur les modalités de mise en œuvre du programme national "Villages d'avenir" et poursuivra son implication sur le volet opérationnel du programme "Petites Villes de Demain".

✓ **Soutenir les territoires pour garantir aux Cantaliennes et aux Cantaliens des services de proximité (objectif 6.5)**

- Petites Villes de Demain : dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, 26 villes réparties sur 9 EPCI ont été labellisées dans le Cantal. Le Département a contractualisé avec la Banque des territoires pour gérer le budget alloué à ces territoires pour leur ingénierie. Les versements du Département sont intégralement compensés en recettes par la Caisse des Dépôts qui verse par avance cette compensation. Depuis 2021, le Département a bénéficié de 3 versements de 114 750 € de la part de la Caisse des Dépôts.

- Villes et Villages Fleuris : le concours départemental Villes et Villages Fleuris a pour objet de récompenser les actions menées en faveur du fleurissement, de l'amélioration du cadre de vie et de la protection et de la valorisation de l'environnement par les communes. Le concours est ouvert à toutes les communes du département et est entièrement gratuit. Les crédits de paiements seront reconduits depuis 2024 pour l'organisation du concours et pour développer des actions de sensibilisation et de formation.

✓ **Promouvoir le tourisme durable comme un levier de développement du territoire (objectif 1)**

Station du Lioran et vallées voisines : Si l'étude Climsnow réalisée en 2023 a permis de conforter les prévisions de neige sur la station au moins jusqu'en 2050, la nécessité d'un renforcement des capacités de sécurisation de la skiabilité mais aussi d'un réel positionnement 4 saisons tenant compte des évolutions climatiques de notre territoire reste la priorité en termes d'attractivité de site remarquable.



La mise en œuvre de nouvelles conditions d'accueil et d'organisation de la station permettront d'attirer une clientèle toujours plus exigeante en termes de services et d'activités hors ski qui font aujourd'hui défaut à notre station. Une démarche conjointe entre le Département et la Communauté de Communes Hautes-Terres Communauté a démarré en 2023 pour "écrire l'histoire du Lioran et définir le projet et l'ambition de la station".

Cette ambition permettra ainsi de définir une stratégie pour attirer et sécuriser l'ensemble des investissements publics et privés sur ce secteur du territoire cantalien mais également :

- d'aborder la nécessaire transition d'un modèle basé sur le tout ski et le tout neige à une proposition élargie tant sur la diversification des activités que sur les périodes d'activités ;
- de connecter plus fortement ce secteur aux vallées de l'Alagnon et de la Cère.

Ainsi, le schéma directeur prospectif des équipements sportifs, touristiques, culturels et de loisirs "Lioran 2050", élaboré en associant tous les partenaires institutionnels et économiques de la station, devrait aboutir dès 2024 et déterminer les projets à mettre en œuvre, les financements et un mode de gouvernance efficient tout en étant collaboratif. Cette opération se déroule dans le cadre de l'opération "Volcan Cantal" dont le chef de filât est confié au Département du Cantal, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional "Territoire Région Montagne été/hiver".

2024 verra par ailleurs la finalisation du programme relatif au projet du nouvel espace bien-être à proximité de l'actuelle patinoire. Le projet de restructuration et de diversification des activités de ce dernier équipement sera aussi finalisé afin de permettre le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Enfin, le Département maintient son soutien à la SAEM Super Lioran Développement dans la réalisation de ses projets de diversification des activités en poursuivant sa réflexion sur une prochaine recapitalisation de la société.

Les inspections réglementaires d'éléments du téléphérique et de télésiège se poursuivront.

Grand-Phénix : dans le cadre de l'appel à projets relatif au "Fonds Friches pour le recyclage foncier", initié au titre du Plan de Relance, le Conseil départemental a été retenu pour la démolition de la friche touristique du Grand Phénix avec l'attribution d'une aide non négligeable de 3,2 M€. Cette opération doit apporter une réponse à la problématique de l'hébergement en cœur de station, notamment par le recyclage de cette friche. Les travaux de déconstruction vont s'achever à la fin 2023. Reste à prévoir dès les beaux jours de 2024 des prestations d'embellissement du site. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en 2024 afin d'inviter des investisseurs privés intéressés pour un projet d'implantation d'hébergements, complétant ainsi la dynamique souhaitée de développement de la station.



Chalet des Galinottes : les travaux de réhabilitation sont achevés et devraient permettre un développement de cet outil d'accueil reconnu sur la station.

Salle hors sacs : les travaux seront achevés pour l'ouverture de la saison hivernale 2023-2024, ceux-ci étant réalisés à la fois par des entreprises locales et par les agents du Département.

Randonnée : le PDIPR datant des années 90, il y a aujourd'hui nécessité de remettre à plat le réseau, la méthode de signalisation, la charte graphique et le dispositif d'accompagnement. L'objectif est de mieux répondre aux attentes des clientèles et de rationaliser les interventions des collectivités pour garantir la qualité du réseau.

Afin de mettre en valeur cette offre d'activités qualitative, 2 supports / outils ont été développés et seront complétés et améliorés en 2024 :

- Carte cyclo / VTT et carte rando / trail présentant les principaux circuits / parcours de tous types de randonnée,
- L'application Cantal Rando & Découverte dont le développement doit être poursuivi pour répondre aux besoins des visiteurs connectés.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projet 2023 - Saison 2, Grandes Itinérances du Massif central, le Département sera amené à soutenir les projets de développement d'itinéraires tels que la Grande Traversée du Massif central à VTT (GTMC VTT) ou le GR4.

Vélo : le Conseil départemental souhaite poursuivre sa démarche en faveur de l'utilisation du vélo à assistance électrique (VAE). Un schéma directeur de cyclotourisme devrait être voté en 2024 pour encadrer l'action du Département en faveur du vélo.

Pour soutenir la performance des entreprises, le Conseil départemental va poursuivre son implication en faveur de la qualification des hébergements sur les filières prioritaires que sont le vélo (Accueil Vélo) et la randonnée (Rando Accueil) :



Hébergements touristiques : pour augmenter ou développer sa capacité d'hébergement, le Conseil départemental engagera une action innovante vers les propriétaires de résidences secondaires qui représentent 110 000 lits sur les 140 000, pour orienter cette capacité d'hébergements sur le secteur marchand.

Le Département maintiendra son soutien au fonctionnement des principaux labels d'hébergements locatifs (Gîtes de France et Clévacances) pour développer une offre de qualité et son soutien financier aux projets de créations d'hébergements portés par des particuliers (chambres d'hôtes, meublés de tourisme).

Enfin, une des actions principales pour favoriser un tourisme durable (économiquement viable et à faible impact écologique) est de doter la collectivité de capacités à observer et à analyser les tendances et modes de consommation touristiques, ainsi que l'évolution de l'offre et de la fréquentation.

Cette mission d'observation nécessite des outils statistiques (Flux Vision, Sphinx...), l'achat et la maintenance d'éco compteurs et de travailler en partenariat avec des structures telles que l'INSEE, la Région...

Label Tourisme et Handicap : le développement du label Tourisme et Handicap est un objectif du Département visant à développer une destination inclusive tant au niveau des hébergements que des activités et sites de découverte.

✔ Développer "la destination Cantal" (objectif 1.2)

En 2024, il est prévu de mettre en valeur sur le réseau routier départemental les Plus beaux Villages de France et les Petites Cités de Caractère par des panneaux de signalisation spécifiques.

Afin de communiquer et promouvoir l'ensemble de l'offre qualitative du Cantal, le Conseil départemental s'appuie sur le Comité départemental du Tourisme (Cantal Destination) pour augmenter la notoriété de la destination, promouvoir l'offre touristique et attirer de nouvelles clientèles ciblées.



Cantal Destination, le Département et le réseau des Offices de Tourisme du département ont ainsi élaboré un plan d'actions commun pour gagner collectivement en performance dans leur méthode de travail et leurs services aux visiteurs.

✔ **L'identité cantalienne comme levier d'attractivité (objectif 7)**

Si le sentiment identitaire des Cantaliennes et des Cantaliens ne fait plus aucun doute avec le développement de la Marque rouge, il convient de profiter du cinquantenaire du décès de Georges Pompidou, alors Président de la République, pour montrer aux Cantaliennes et aux Cantaliens l'importance de cet homme politique dans l'histoire, et pas seulement dans l'histoire du Cantal. C'est ainsi qu'un colloque sera organisé en mai prochain afin de porter haut les couleurs de ce représentant du Cantal. Ce sera ainsi un lien très original entre histoire et attractivité du territoire.

✔ **Fédérer et animer les acteurs du tourisme (objectif 1.3)**

Le Département est associé aux travaux du Cluster Tourisme regroupant les acteurs du Tourisme représentatifs de la diversité des prestations liées à l'activité touristique (transport, agroalimentaire, hébergements, loisirs...). En tant que partenaire, acteur institutionnel associé, il s'agit pour le Département d'être attentif aux besoins des adhérents de ce Cluster pour renforcer la collaboration avec les entreprises touristiques.

La Foncière : le Département s'est lancé dans une étude d'opportunité et de préfiguration d'une société foncière. Associant les intercommunalités, les communes par exemple, celle-ci doit investiguer les champs du tourisme, de l'économie, du logement et du commerce afin de déterminer la structuration d'un nouvel opérateur dont le rôle sera de dynamiser ces secteurs d'activités en réalisant des opérations immobilières. On peut imaginer le début de ses travaux fin 2024.

✔ **Adapter l'offre d'animation de la Médiathèque départementale et des Archives départementales en s'appuyant sur le meilleur (objectif 18.1)**



Sur la thématique du patrimoine, un travail est engagé avec le CAUE pour développer des outils interactifs au profit de la découverte de la richesse patrimoniale et culturelle du territoire. Un projet est également suivi avec l'ensemble des Offices de Tourisme et Cantal Destination pour développer un outil ludique de découverte du patrimoine à destination des familles.





L'ouverture physique du département est une des conditions de son développement et du renforcement de son attractivité. En ce sens, c'est une priorité. L'amélioration des temps d'accès, la sécurité et le confort des déplacements s'ajoutent à la nécessité de développer les infrastructures de communication numérique.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

✓ **Conforter une desserte de qualité (objectifs 8.1 et 8.2)**

L'ouverture du territoire, c'est aussi sa lisibilité, sa notoriété, et en ce sens la question de l'image du Cantal est majeure.

Raccordement aux autoroutes : C'est une préoccupation constante qui mobilise une vision prospective nécessaire pour aller de l'avant. La signature du Pacte régional pour le Cantal. II s'inscrit dans la continuité du précédent et ouvre des perspectives permettant d'espérer à moyen terme une amélioration sensible de notre réseau structurant et diminuer ainsi l'éloignement à une autoroute. Par le biais de ces deux pactes, la Région s'est ainsi engagée en faveur du réseau cantalien.

Opérations inscrites dans le Pacte Régional pour le Cantal :

Route	Opération
Accès A75 : Liaison RN122/RD926 et RD 926	Contournements d'Ussel
Liaison RN 122 / RD 120/922	Contournement Ouest d'Aurillac
RD 922	Aménagements qualitatifs entre Mauriac et Ydes
RD 922	Poursuite des aménagements qualitatifs

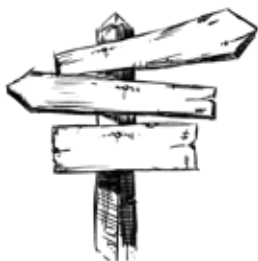
Cela se traduira en 2024 par :

- Le paiement des loyers des contrats de partenariats de la RD 120 (Prentegarde – Entrée de Montvert) et de la RD 926 (Contournements de Roffiac et Saint-Flour).
- La continuité des études et procédures administratives en vue de la réalisation du Contournement Ouest d'Aurillac et Contournement d'Ussel.
- L'aménagement entre Saint-Chamant et Saint-Martin-Valmeroux.
- La réalisation d'une opération d'aménagement qualitatif sur la RD 922 à Reilhac.

Au-delà des opérations inscrites dans le Pacte Cantal, le Département prospecte et se projette en avant pour continuer l'amélioration et la fluidité du réseau routier départemental par le lancement en 2024 d'études sur de nouveaux tronçons du réseau de catégorie 1. Ces opérations sont nombreuses.

Elles permettront au territoire, à ceux qui y vivent et à ceux qui y viennent, de ne plus considérer notre réseau routier comme un handicap, mais comme un atout même si la qualité de notre réseau routier est salué par tous ceux qui l'utilisent, en particulier en comparaison avec les départements voisins.





Maintien d'un réseau routier de proximité et de qualité : le maillage routier départemental a connu depuis 25 ans une forte amélioration sur la base d'une hiérarchisation du réseau fondée notamment sur la population des communes desservies et le poids des activités économiques qu'elles avaient su développer. Des opérations restent encore à réaliser pour continuer l'amélioration de ce maillage territorial. Parmi elles, sont envisagées en 2024 les travaux suivants :

Route	Opération
RD 990	Carlat Raulhac - Réfection du Pont du Goul
RD 679	Talizat - Saint-Flour : section Rouyere / Sebeuge)
RD 16 / 436 / 21	Raccordement de Saint-Saturnin à la RD 16 (glissement de la Sarrie)
RD 25	Entre RD 663 et Cassaniouze (fin des études puis négociations foncières)
RD 45(et RD 20)	Réalisation de mesures environnementales compensatoires
RD 49	Remise en état de la charpente métallique du Pont d'Entraygues (accès à Beaulieu)
RD 678	Le Vigean - Moussages (au droit de l'accès à Meallet)
RD 861	Pers - Le Rouget
Toutes RD	Traitement des aménagements de traverse

Le Réseau d'Intérêt Local (RIL), ce chevelu de routes départementales qui dessert toutes les communes du département, même les plus petites, fera aussi l'objet d'interventions.

Mais ces opérations d'investissement bien identifiées ne doivent pas occulter les travaux importants devant être réalisés sur le patrimoine existant en chaussées sur le Réseau Structurant, en Grosses Réparations de Chaussées ou sur les Ouvrages d'Art.

A l'heure de la prise de conscience du poids des routes dans le bilan des Gaz à Effet de Serre (GES) du Département, sans anticiper sur l'étude confiée à la société NEXTROAD sur ce sujet précis, il est évident qu'un réseau en bon état, ne nécessitant que des réfections de surface sera moins émetteur de GES. Ce principe converge avec l'approche économique qui considère qu'un réseau peu coûteux est un réseau en bon état. Aussi, l'effort engagé se poursuit, pour résorber, petit à petit, une dette grise accumulée au fil des ans qui se traduit encore trop souvent par des purges ou raboutages pour une substitution des matériaux en place trop fatigués par les usages et notamment le trafic poids lourd toujours plus fréquent et toujours plus lourd. Ce vieillissement se manifeste entre autres par des valeurs de glissance faibles sur 10 % du réseau structurant.

Au-delà de cette mobilisation des crédits d'investissement et dans une volonté de privilégier les travaux en régie, la Régie-Exploitation et les Centres Routiers Départementaux, maintenus au cœur des territoires, verront leurs moyens maintenus afin d'assurer les niveaux de service en entretien et exploitation désormais fixés par 2 référentiels : le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) et le Dossier d'Orientation de l'Entretien et de l'Exploitation de la Route (DO2ER).

Pour autant, les modalités de fonctionnement devraient évoluer, en particulier avec le regroupement des centres routiers de Saignes et Champs-sur-Tarentaine et d'Aurillac et Arpajon-sur-Cère. Des travaux sur la VH à 1 sont également lancés pour permettre une optimisation de nos fonctionnements. Enfin, la connexion d'une première tranche de nos véhicules devrait permettre d'accroître la sécurité de nos équipes sur la route.



Le Département, soucieux de conserver son cadre de vie et sa qualité environnementale, source d'attractivité en termes touristique, se veut être le coordonnateur et le fédérateur des axes de mobilités touristiques.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

✓ **Maintenir un service aérien performant et inciter une diversification des destinations (objectif 8.3)**



Le Département du Cantal est cosignataire de la convention de DSP avec l'État qui lui a délégué l'organisation de la procédure de désignation du délégataire de la ligne aérienne Aurillac-Paris. A ce titre, le choix de la Compagnie CHALAIR pour effectuer le service pendant les 4 prochaines années a été validé lors de la session du Conseil départemental du 31 mars 2023.

Ce choix s'inscrit dans le cadre de la reprise progressive du trafic après la crise sanitaire avec une fréquentation qui repart à la hausse mais avec une relative timidité du trafic affaires et une hausse importante des coûts de fonctionnement.

Outre la participation en hausse de l'État, de la Région, de la CABA et le retour parmi les financeurs de la CCI, dans un esprit de responsabilisation, les rotations sont mises en place en fonction du taux de remplissage : 2 jours par semaine à 3 rotations et 3 jours à 2 rotations ainsi qu'un aller-retour le dimanche. Le déficit total devrait avoisiner les 22 millions d'euros en année de croisière. Cette somme est néanmoins encore supérieure aux 17 millions d'euros de la DSP précédente en raison de l'augmentation des prix (notamment du kérosène) et de la diminution du trafic affaires.



Pour la prochaine année civile, la dépense prévisible est donc intermédiaire entre les contributions des collectivités sur les périodes 23-24 et 24-25. Elle sera partiellement "compensée" par les reversements des partenaires financiers. Ces montants importants sont établis contractuellement dans les conventions DSP et de financement de la ligne.

Le Département continuera à participer à la modernisation (investissement et fonctionnement) de la plateforme aéroportuaire, propriété de la CABA, avec un projet ambitieux de rénovation de l'aérogare, avorté il y a deux ans, ainsi qu'au fonctionnement du syndicat mixte de l'aérodrome de Coltines.

✓ **Transport Scolaire Handicapé [TSH] (objectif 12.1)**



Malgré des règles contraignantes en termes d'attribution, trop de demandes de dérogation sont encore sollicitées. Ce budget de près d'un million doit servir aux enfants qui en ont le plus besoin en faisant fi des demandes de dérogation pour le confort des parents. La volonté de la collectivité est que le transport soit un lieu d'inclusion au même titre que les cours ou autres activités pour les enfants qui peuvent être concernés.

✓ **Coordonner la création des axes de mobilité touristiques doux traversant le département et faciliter la connexion aux réseaux locaux** (objectif 19.6)

Pour favoriser la transition climatique, il s'agira en 2023 de coordonner la création des axes de mobilité touristique douce (voies vertes, voies douces) pour connecter les réseaux locaux existants et les principaux sites touristiques.

Cette action est désormais inscrite au CPER. En 2024, sera établi un plan des axes de mobilités touristiques doux traversant le Département du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Ce plan se fera en concertation avec les collectivités (communes, EPCI) et accompagnera ces dernières pour la mise en œuvre de ce plan.

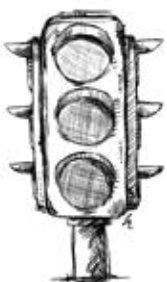
✓ **Un Département responsable par et pour les citoyens ; anticiper les mobilités de demain** (objectifs 11.1 et 11.2 puis 21.2 et 21.4)

Une recherche constante d'équilibre de mouvement de matériaux (extraits et réutilisés) permet de limiter le transport et la circulation d'engins. Dans le même état d'esprit, une réutilisation accrue des matériaux de chaussée est intégrée dans les différents marchés de travaux. L'effort continuera sur le renouvellement des chaussées avec la volonté de trouver des techniques, comme le liant au biocol utilisé à titre expérimental cette année, moins émettrices de Gaz à Effet de Serre (GES).



Le Département a diligenté en 2023 un bureau d'études afin de faire des propositions permettant de diminuer plus encore l'émission de GES. Ces propositions doivent être communiquées d'ici la fin de l'année. Elles pourront aussi bien porter sur les matériaux à employer, que sur le type de revêtement ou sur la technique de mise en œuvre. Au cours de l'année 2024, le Département commencera à mettre en œuvre les propositions qu'il aura alors retenues, toujours dans un souci économique et environnemental permanent.

✓ **Système d'Information Routière [SIR]** (objectif 11) :



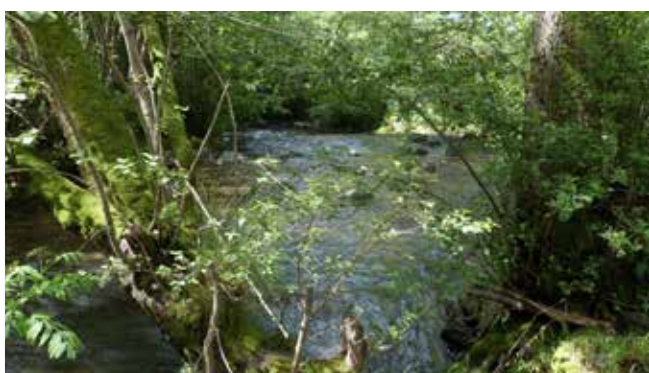
Au cours de l'année 2024, le Département continuera à se moderniser au travers d'outils informatiques via la mise en place d'un Système d'Information Routière (SIR). Cela permettra à la fois de mieux piloter, connaître et exploiter le réseau routier départemental mais aussi de mieux informer sur nos activités. Cette étude de mise en place du SIR sera accompagnée par la recherche de logiciels et d'équipements informatiques spécialisés permettant un meilleur pilotage facilitant la programmation, une saisie déportée et une surveillance accrue de notre patrimoine (chaussée, signalisation verticale, signalisation horizontale, surveillance active).



Le Cantal dispose d'un cadre environnemental et de ressources exceptionnels. Le Conseil départemental s'engage à préserver ce capital. La situation climatique, la raréfaction des ressources en eau, les obligations de la loi Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en termes de consommation énergétique sont autant de raisons qui imposent un renforcement de notre implication dans les actions en faveur de l'environnement tant au niveau de notre patrimoine et de nos compétences propres qu'auprès des collectivités que nous accompagnons quotidiennement.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

✓ Favoriser la biodiversité cantalienne (**objectif 19.3**)



La préservation des espaces naturels et de la biodiversité sont des sujets essentiels. En tant qu'une des premières aménités recherchées par les touristes et les nouveaux habitants, ils sont de riches atouts d'attractivité du Département.

La collectivité pilotera et mettra ainsi en œuvre en 2024 le Schéma Départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques (SDMA) et la Stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles.

Le Département mènera par ailleurs des opérations de présentation de la biodiversité comme les traversées de routes départementales à faunes temporaires (batraciens) ou permanentes (mammifères arboricoles) ou les gîtes pour les chiroptères dans les ouvrages d'art.

L'implication du Conseil départemental se concrétisera en particulier par la réalisation d'études et d'animations sous maîtrise d'ouvrage départementale :

- l'Observatoire de l'eau ;
- la labellisation des rivières sauvages ;
- les suivis des dispositifs faunes.

Dans le domaine de la découverte de notre patrimoine naturel, les deux démarches départementales de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, Cantal'ENS Collèges et Cantal'ENS Animations se poursuivront et un appel à projet Cantal'ENS Collèges-Lycées pourrait être lancé.

Par ailleurs, un programme d'aides financières pour les ENS et les milieux aquatiques sera revalorisé et mis en place en 2024.

Il convient de souligner que la majorité des dépenses de cette thématique sont compensées par les recettes de la taxe d'aménagement. De plus, les projets font l'objet de demandes de subventions (Agences de l'eau, Europe, Région) autant que possible. Les recettes attendues en 2024 sont de l'ordre de 69 000€.

Les partenariats historiques avec le CPIE de Haute-Auvergne, le CEN Auvergne, la Mission haies et la Fédération départementale pour la pêche sont maintenus.

Les procédures d'aménagement foncier pour les communes d'Andelat, Sansac-de-Marmiesse et Virargues se poursuivent et le Département accompagne les collectivités pour les plantations consécutives aux opérations.



✓ **Accompagner l'agropastoralisme (objectif 2.6)**

Le cofinancement par le Conseil départemental de projets d'aménagements pastoraux du FEADER pourra impliquer l'attribution de crédits peu utilisés pour ce dispositif ces dernières années.



✓ **Préserver la ressource en eau (objectif 19.4)**

La situation climatique, la raréfaction des ressources en eau et la perspective du transfert de la compétence eau assainissement sont autant de préoccupations qui doivent conduire à proposer un programme fort et structurant pour accompagner la transition écologique.

Le Département se doit d'assurer aux Cantaliennes et aux Cantaliens un accès à des ressources durables et des modes de consommation raisonnés et de proposer aux territoires des projets de gestion cohérents et solidaires.

Anticipation des besoins et stratégie départementale : début 2022 a commencé une nouvelle étude stratégique qui apportera une vision à moyen terme de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement à l'échelle du département. Cette démarche permettra l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement qui doit être finalisé fin 2023. Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental, est accompagnée et cofinancée par les Agences de l'Eau et par la Préfecture à hauteur de 77 %. Les premiers éléments de diagnostic et l'état des lieux détaillé constitué par unité de gestion ont permis la mise en avant de nombreux enjeux notamment liés à la protection des ressources, à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la performance, à la gestion patrimoniale ou encore à la question des moyens.

Un travail complémentaire d'évaluation des investissements à réaliser par territoire selon les problématiques (interconnexions de sécurisation, renouvellement des équipements, création de nouvelles infrastructures...) et de propositions pour répondre aux problématiques identifiées vient de s'achever. Il reste à affiner la dernière phase de réalisation de l'étude qui porte sur les orientations de la politique départementale en matière d'eau et d'assainissement pour les années à venir.

Le Conseil départemental investit pour améliorer la connaissance sur les ressources en eau dans le cadre de son réseau de suivi départemental.

Ce réseau sera étendu à 30 points de suivi contre 16 actuellement et va être automatisé pour améliorer son fonctionnement, recueillir les données en continu et mieux anticiper les situations de crises. Les travaux d'installation des équipements seront finalisés en 2024 permettant ainsi l'édition des premiers bulletins de suivi sur un périmètre d'analyse élargi. La Mission d'Assistance et Gestion de l'Eau (MAGE) va au-delà des missions de conseil et de suivi pour poursuivre et développer un travail de cartographie des réseaux et d'amélioration de la connaissance patrimoniale des systèmes d'eau potable et d'assainissement avec le renforcement de son SIG (Système d'Information Géographique).

Ce SIG alimente en permanence "Atlas Cantal" mis à disposition gratuitement auprès des collectivités cantaliennes. Ainsi, la MAGE assure une mise à jour permanente des plans des réseaux d'eau potable et d'assainissement des collectivités utilisant Atlas Cantal (sous réserve que celles-ci transmettent des plans de recollement conformes au cahier des charges du standard SIG Départemental).

Le déploiement de la télégestion des réseaux d'eau et une aide à l'exploitation des données sont également proposés. En 2024, la MAGE envisage de s'appuyer sur une prestation externe pour réaliser le contrôle de la conformité des données au géo standard départemental et ainsi libérer du temps de travail pour la mise en œuvre en interne des missions d'assistance technique.

La MAGE joue également un rôle de veille sur les innovations techniques : une étude a ainsi été menée en 2023 pour évaluer la faisabilité de la mise en place de systèmes de production hydroélectrique sur les réseaux AEP. Cette année, un nouveau sujet sera à l'étude : la recherche de fuites sur les réseaux d'adduction.

Dans un contexte de vulnérabilité, améliorer la connaissance du sous-sol et du contexte géologique est une opportunité pour la recherche, la protection et une gestion raisonnée des ressources en eau. C'est dans ce cadre que le Cantal participe actuellement en partenariat avec le BRGM à une réflexion interdépartementale conduite à l'échelle de l'Auvergne pour évaluer la faisabilité d'un programme d'interprétations géophysiques à grande échelle appliquée à l'hydrogéologie. Ce programme est basé sur des leviers de géophysique aéroportée. Sans préjuger de la suite qui lui sera réservée ou des contraintes techniques et financières induites, l'étude de faisabilité de ce projet innovant devrait se poursuivre début 2024.

✓ **Fédérer et animer les territoires pour garantir collectivement aux habitants un département respectueux de l'environnement (objectif 21.4.1)**



Le transfert des compétences eau et assainissement à l'échelle intercommunale à horizon 2026 soulève de nombreuses problématiques. Le Département a décidé d'accompagner la structuration locale des services d'eau et d'assainissement intercommunaux en développant les missions de CIT et celles de l'Assistance technique. Il s'agit :

- D'une part, d'apporter un soutien en ingénierie auprès des élus locaux pour faire émerger et concrétiser une véritable structuration locale de la gestion de l'eau, via des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : Études de gouvernance, AMO pour la création ou l'extension de syndicats (Conseils techniques, juridiques, administratifs), aide à la consultation de bureaux d'études spécialisés, AMO pour la configuration technique d'un réseau interconnecté, sécurisation de la ressource, AMO pour la mise en place d'outils de gestion et de supervision adaptés à une échelle intercommunale...
- D'autre part, de développer les missions de la MAGE et de CIT en vue d'offrir aux collectivités compétentes de nouvelles prestations d'expertise qu'elles pourraient utiliser selon la survenance de leurs besoins.

C'est dans ce cadre qu'un nouveau panel de services (prestations, AMO ou assistance technique) en lien avec le diagnostic du schéma départemental sera mis en œuvre au bénéfice des collectivités cantaliennes dès janvier 2024.

Deux actions identifiées relèvent de l'assistance technique :

- ✓ développement de la mission SIG Eau-Assainissement (Atlas-Cantal) ;
- ✓ animation et accompagnement des PGSSE (Plans Gestion Sécurité Sanitaire des Eaux).

Les autres missions seront exercées via CIT.

La gestion et le traitement des déchets sont un enjeu majeur pour le Cantal

À l'initiative de la Préfecture, le Département, les EPCI, les Syndicats compétents et l'ensemble des acteurs intéressés ont décidé de lancer une étude départementale pour d'une part, renforcer la connaissance avec une phase diagnostic et d'autre part, imaginer des solutions innovantes adaptées à notre territoire avec la proposition de scénarii.

Le diagnostic a été arrêté en avril 2023. La phase de propositions formalisant les différents scénarios de traitement et le plan d'action prévention sera finalisée début 2024. Chaque EPCI et syndicat compétent pourra alors décider des modalités de mise en œuvre. Il s'agira aussi de s'interroger sur les suites réservées à cette action d'animation à l'échelle départementale.

Dans le même esprit, le Département a décidé de lancer un appel à projets (dans le cadre du Fonds Cantal Innovation ou FCI) concernant la résorption des dépôts sauvages et des anciennes décharges, véritable fléau environnemental de nos territoires. Il s'agit, d'aider à l'investissement pour protéger/restaurer la biodiversité, de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, de la ressource en eau, de valoriser le patrimoine naturel, de sécuriser et d'ouvrir les lieux de nature au public et de sensibiliser la population à la préservation de l'environnement.



L'agriculture constitue un élément fort de l'identité cantalienne. Le Conseil départemental continuera à apporter son soutien par des actions en faveur de son développement : soutien aux investissements, promotion des AOP fromagères et des races Salers et Aubrac, développement des circuits courts, soutien à la qualification des exploitations...

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

✓ **Consolider le modèle agricole cantalien (objectif 2)**

Il convient tout d'abord de rappeler que l'intervention du Département en matière d'agriculture est très contrainte par l'intervention des autres acteurs (Europe, État et Région). Par ailleurs, le contexte a évolué fortement en 2023.

Le Plan Stratégique National français (PSN) de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC 2023-2027) a été approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Le PSN de la France est donc un document de planification stratégique encadré par la réglementation européenne.



Le programme FEADER 2023-2027 de la Région s'organise autour de grandes priorités répondant au cadre stratégique du PSN.

Dans le cadre de la Loi NOTRe, la Région est chef de file en matière de développement économique à travers son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en juin 2022.

À ce titre, elle propose une convention d'intervention conjointe Région-Département.

La politique agricole du Département s'inscrit donc dans les orientations de cette convention tout en étant conforme au Projet pour le Cantal :

1. Assurer le renouvellement des générations pour viser un maintien du nombre d'actifs.
2. Renforcer la solidité du secteur en accompagnant la transition climatique et la préservation des ressources naturelles.
3. Renforcer la création et la captation de valeur par les agriculteurs, en s'inscrivant dans les attentes sociétales en matière d'alimentation – notamment de relocalisation alimentaire.
4. Favoriser l'attractivité des zones rurales et la relocalisation de leur économie, en préservant les ressources naturelles et en relevant le défi du changement climatique.
5. Développer l'innovation, la diffusion de connaissances et les collectifs, sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, de transition agro-écologique et de performance économique.

✔ **Soutenir les initiatives de circuits courts (objectif 2.5.3)**

Porté depuis 2014 par le Département, le développement d'AgriLocal 15, plateforme internet mise à disposition gratuitement auprès des acheteurs de la restauration collective et des fournisseurs de produits locaux, se poursuivra.

Des opérations de communication liées au développement de Conso Cantal seront par ailleurs à nouveau déployées en 2024.



✔ **Poursuivre la modernisation des exploitations agricoles (objectif 2.3) – Soutenir les pratiques agricoles raisonnées (objectif 2.4)**

La convention fixant les conditions d'intervention coordonnée et complémentaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Cantal en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire a été adoptée en 2022.

Il a été corrélativement décidé de mettre en place le programme agricole 2023-2027, d'un montant global de 7 507 500 € (5 325 000 € en investissement et 2 182 500 € en fonctionnement) répondant aux objectifs de la convention cadre avec la Région et aux axes prioritaires suivants :

- accompagner la performance économique des exploitations ;
- accompagner la transition climatique ;
- promouvoir la consommation locale ;
- communiquer.

En 2024, le Département poursuivra donc la mise en œuvre de ce programme agricole départemental 2023-2027, tout en honorant les engagements d'aides pris et restant à solder au titre du programme précédent (2017-2022).

Enfin, un nouveau modèle est à mettre en place pour la 6^{ème} édition du Smart Agri Forum qui peine à trouver son public.





Le Conseil départemental conduit sa politique culturelle publique d'une part, dans le cadre des 4 compétences obligatoires que lui impose la loi : la lecture publique (Médiathèque du Conseil départemental), les Archives départementales, le schéma départemental d'enseignement des pratiques artistiques et la sauvegarde du patrimoine rural non protégé au titre des monuments historiques, et d'autre part, dans le cadre de la compétence culturelle qu'il partage avec d'autres niveaux de collectivités : l'éducation artistique et culturelle (EAC), la prévention, la conservation et la valorisation du patrimoine bâti, l'accompagnement des publics (artothèque, expositions, formations...), l'accueil de résidences artistiques territoriales (danse, musique, photographie, arts visuels...), l'événementiel culturel (Hibernarock, Jours de danse(s), Opéra d'été, mois du Doc) et l'aide culturelle aux territoires (technique et financière) et aux associations à vocation culturelle.

Le Conseil départemental a adopté en décembre 2021 le Schéma départemental d'action culturelle (SDAC) pour la période 2022–2027 et le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques et des pratiques en amateur (SDDEAPA) pour la même période. L'action départementale s'appuie donc sur ces orientations ainsi que sur les ambitions du Projet pour le Cantal.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

Les principales interventions culturelles du Département en 2024 s'inscriront dans le cadre de ces schémas et répondront aux priorités du Projet pour le Cantal : "faire de la vie culturelle une dimension constitutive de la vie locale en permettant à tous d'y accéder, à tous les âges de la vie" et "adapter l'offre d'animation de la Médiathèque du Conseil départemental en s'appuyant sur le numérique".

✓ **Faire de la vie culturelle une dimension constitutive de la vie locale (objectif 13.3)**

Le Département lance l'appel à candidature résidence territoriale EAC "territoires imaginés" : il s'agit d'une résidence artistique itinérante sur 4 territoires (en 2024). Les artistes auront pour mission de donner une lecture artistique et poétique du territoire cantalien en allant à la rencontre de ses habitants, ses savoir-faire, ses paysages et ses espaces, son patrimoine et son environnement. Alternant temps de création et temps de médiation auprès du public, mêlant à la fois musique, écriture et arts visuels, elle aboutira à la création d'un spectacle qui sera diffusé dans le Département.

✓ **Adapter l'offre d'animation de la Médiathèque du Conseil départemental en s'appuyant sur le numérique**



- Lutter contre le décrochage de la lecture dès l'entrée au collège.
- Promouvoir la lecture sur tous les supports et en tout lieu.
- Mettre en avant les solutions existantes de réservation des ressources physiques, via le portail culture.cantal.fr.

✔ Renforcer les événementiels et rendez-vous culturels

- "Hibernarock" en réseau : l'aide financière nouvelle accordée par la Région dans le cadre du Pacte régional pour le Cantal II va permettre au festival "Hibernarock" d'organiser et de piloter un réseau départemental autour des musiques actuelles. Ce réseau, sous label "Hibernarock", fédérera tous les acteurs cantaliens (publics et privés) intervenant dans le champ des musiques actuelles et permettra de maintenir tout au long de l'année et sur tout le territoire une programmation liée au festival : concerts, rencontres professionnelles, expositions, ateliers, résidences de musiciens, stages, master-classes avec les écoles de musique... Mais il permettra également de mettre en place un dispositif de repérage pour les artistes et groupes cantaliens émergents, puis de leur proposer un accompagnement leur permettant de se produire dans des festivals reconnus : notre propre festival "Hibernarock" ou "Aurillac en Scène" par exemple.



- Jours de danse(s) tout au long de l'année : ce festival organisé chaque année pendant la deuxième quinzaine du mois de janvier va étendre son action tout au long de l'année. L'intention est double : capitaliser sur l'image du festival qui est excellente, et proposer des actions autour de la danse de façon régulière et suivie, pour tous les publics (scolaires ou non, adultes et enfants) et sur tous les territoires.

✔ Valoriser notre patrimoine culturel en ouvrant les Archives à un plus large public (*objectif 13-3-1*) :

Les Archives départementales ont pour mission de collecter, classer, conserver et communiquer les archives des services publics et de contrôler la bonne gestion documentaire de ces derniers.

Les Archives départementales offrent à la consultation du public cantalien, national voire international des fonds riches et diversifiés. Dotées d'un nouveau portail de consultation depuis le 1^{er} janvier 2021, elles donnent accès en salle de lecture comme en ligne à plus de 3 millions de fichiers images et à la majeure partie des instruments de recherche, dans une interface modernisée permettant une consultation des fonds plus efficace et agréable.

Chaque année, sont achetés des documents isolés et des fonds mis en vente par des professionnels ou des particuliers (archives familiales, iconographie) ainsi que des ouvrages destinés à l'accroissement de la bibliothèque patrimoniale. Ces documents, complémentaires des fonds d'archives publiques, enrichissent des collections de référence sur l'histoire ancienne et contemporaine du Cantal. La majeure partie des acquisitions de nouveaux documents, tributaires des offres du marché, sont par nature imprévisibles ; néanmoins, le Département conserve les crédits suffisants pour anticiper d'éventuels achats incontournables.

Importante pour répondre aux attentes des usagers, la numérisation présente en effet deux intérêts majeurs : la facilitation de la diffusion des collections d'une part, et la protection des fonds en retirant de la circulation les documents originaux, parfois très fragiles ou trop consultés, d'autre part. Les possibilités ouvertes par la reconnaissance optique des caractères (OCR), rendant désormais accessibles en recherche en plein texte des collections éditées et notamment une partie de la presse ancienne, ne peuvent qu'inciter à mettre en ligne plus d'images.

Dans la continuité des chantiers entrepris ces dernières années, l'année 2024 verra la numérisation des fonds suivants :

- Registres du Contrôle des actes d'Ancien régime (3^{ème} tranche).
- Archives audiovisuelles (films sur supports anciens).



Le service d'archives audiovisuelles, élément original et innovant dans le paysage archivistique français, se trouve déjà renforcé conformément aux engagements du Projet pour le Cantal. Le développement de la numérisation externalisée sera poursuivi en 2024.

Le programme pluriannuel de reliure et de restauration des documents et l'achat de matériel de conservation (boîtes, papier neutre, mobilier adapté) permettront de poursuivre le reconditionnement progressif des fonds anciens.

Les Archives départementales constituent un pôle d'expertise reconnu et un partenaire pour les collectivités et les bénévoles. Les Archives conservent la documentation "primaire", de première main, indispensable pour connaître et étudier le passé et préparer ainsi l'avenir.

Partenaire reconnu des associations patrimoniales, généalogiques et culturelles, ainsi que des collectivités du département, les Archives départementales apportent leur expertise historique et technique en matière de conservation et de traitement des archives, d'histoire locale, de questions foncières.

Conscientes de leur rôle dans la constitution de la mémoire du département, les Archives ont vu en 2023 un renforcement de leur mission de collecte et traitement des archives contemporaines et l'engagement concret de la production d'un système d'archivage électronique (SAE). Ce dispositif, désormais indispensable au regard des pratiques accrues de dématérialisation, permettra l'archivage à long terme des documents et données numériques. Le SAE devrait ainsi être expérimenté sur plusieurs services du Département dès 2024.



Les Archives départementales proposent des initiatives visant un public toujours plus large en refusant d'être perçues comme un lieu sacralisé réservé aux généalogistes et aux historiens. Elles s'ouvrent à tous lors des expositions organisées sur place et mises en ligne sur internet, ainsi que pour les visites guidées ponctuelles comme en atteste le succès des visites de nuit proposées depuis 2012 lors des Journées européennes du Patrimoine. L'exposition des photographies de la Montagne sur Aurillac entre 1955 et 1985 a ainsi emporté un franc succès.

Sensibles à la nécessité de s'ouvrir à un nouveau public, et en particulier à la jeunesse, les Archives ont élaboré et animé un escape game à partir de leurs fonds, à destination d'un public familial et proposé avec succès pendant la majorité des petites vacances scolaires de 2022-2023. Cette réalisation, intégralement faite en interne, devrait être renouvelée en 2024 et d'autres réflexions sont déjà en cours pour proposer de nouvelles activités de découverte des Archives départementales.

2.2.2. Des politiques cohérentes pour contribuer à une société plus solidaire

PRÉVENIR LES SITUATIONS DE FRAGILITÉ PAR L'ACTION SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ



La compétence sociale constitue la part essentielle de l'identité des Conseils départementaux. Les missions sociales sont au cœur de leurs politiques publiques. L'échelle départementale permet de porter l'action sociale à la fois dans la proximité mais également à une distance facilitant la neutralité et l'équité de traitement dans l'examen des demandes. Enfin, cette compétence orientée vers l'humain joue également un rôle économique important notamment au travers des établissements et services du secteur médico-social apportant de la vie et des emplois sur l'ensemble de nos territoires.

Après la crise sanitaire, la crise économique liée à la situation internationale impose une plus grande vigilance encore des adaptations dans nos organisations. Pour autant, la période que nous vivons n'est pas que négative et interroge tout particulièrement les politiques sociales et les professionnels qui sont en charge des plus fragiles. Redonner du sens à nos actions, en valorisant notamment nos professionnels, devient essentiel dans cette période où nous rencontrons, comme tous les employeurs, des difficultés à recruter des professionnels qualifiés.

Le Conseil départemental, volontairement ou contraint, selon les situations, a contractualisé à plusieurs reprises avec l'État (Plan pauvreté, Stratégie Prévention et Protection de l'enfance, etc.). Ces stratégies nationales peuvent permettre de partager des objectifs et de disposer de moyens financiers complémentaires aux nôtres. C'est dans ce contexte que nos services travaillent actuellement sur le champ de la prévention et de la protection de l'enfance après avoir présenté un schéma départemental et des actions qui pour certaines sont éligibles dans le cadre de la stratégie nationale.



LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

✓ **Maintien de Soliguide (objectif 12.1.2)**



Comme prévu, Soliguide a été présenté à l'ensemble des acteurs : plus de 300 professionnels et 650 services solidaires. Près de 10 000 recherches ont été réalisées. Les services les plus recherchés sont liés à l'accompagnement social, les accueils de jour et l'aide alimentaire. L'opportunité de poursuivre l'utilisation de cet outil sera examinée en fonction du nombre de recherches effectuées.

✓ **Intervention sociale de proximité (objectif 12.1.3)**

La mise en œuvre du Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité (PASIP) dans le cadre du plan pauvreté a permis à l'ensemble des acteurs du territoire de mieux se connaître et de renforcer la coordination départementale par l'interconnaissance des missions et compétences de chacun. Maillant déjà le territoire grâce à nos permanences en mairies, dans les centres sociaux et les maisons France services, ou grâce au Bus départemental, nous proposerons en complément notre aide à la population cantalienne en visio pour améliorer encore la qualité du service rendu.

✓ **Soutien au développement social local (objectif 12.2.1)**

Les travailleurs sociaux poursuivront la démarche multi-partenariales (Accent Jeunes, Cantal Habitat, centres sociaux, mairies, ...) de développement social local initiée sur Aurillac au travers d'un réseau d'habitants œuvrant au développement de projets solidaires ouverts à tous les Cantaliens. Il y a actuellement deux ateliers opérationnels : celui du "bien-être" avec l'intervention d'une socio esthéticienne, d'une coiffeuse et d'ostéopathes et celui de l'atelier "éco-récup" qui a lieu un dimanche par mois. Ces ateliers ont pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation précaire et de travailler au maintien du lien social.

✓ **Prévenir le surendettement (objectif 12.3.1)**

Les aides apportées dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permettent de prévenir les situations de surendettement. Il faudra rapidement reprendre et faire évoluer le Règlement Intérieur du FSL pour adapter nos niveaux d'intervention au contexte lié à l'inflation sur certaines charges des familles (fluides notamment). Pour 2024, nous ne pouvons que rester attentifs quant à l'évolution de la situation économique des ménages les plus vulnérables, fragilisés par la disparition du bouclier tarifaire qui laisse craindre une augmentation brutale des tarifs et donc des demandes.

Nous serons également vigilants sur l'évolution sanitaire sur le département en lien avec l'infestation des punaises de lit pour lesquelles le Département risque d'être également sollicité au travers du plan interministériel qui est à l'étude (achats de produits, changement de la vêtue...).



Enfin, au travers de certains ateliers collectifs conduits par les Conseillers en Économie Sociale et Familiale (atelier vie quotidienne, atelier santé, ...), les personnes pourront être accompagnées au niveau financier ou dans leurs recherche/maintien dans le logement, contribuant ainsi à la prévention des situations d'endettement. De même, des ateliers "budget" ont pu être initiés au bénéfice du public des mineurs non accompagnés (MNA), en lien avec la Direction Enfance Famille, afin de préparer ces jeunes à leur sortie de la structure et les amener à une meilleure autonomie de gestion de leur quotidien. Ces ateliers seront reconduits sur l'année 2024.

✓ **Poursuivre le développement des usages du numérique (objectif 10.2)**

Les travailleurs sociaux des Services d'Action Sociale continueront à apporter une aide aux Cantaliens qui peuvent être isolés et en difficultés face aux outils numériques indispensables au quotidien pour effectuer toutes démarches d'accès aux droits.

Une aide individuelle aux démarches administratives en ligne est également initiée par notre conseiller numérique France Services (financée dans le cadre du plan France Relance) sur l'ensemble des 3 Maisons de la Solidarité Départementale et antennes du territoire. Il peut également soutenir les personnes dans la prise en main du matériel, la sécurisation d'un équipement, la navigation sur internet et les sensibiliser à la fraude et au harcèlement.

Des ateliers collectifs sont également réalisés sur l'ensemble du territoire cantalien sur les "usages" du numérique et la pratique de l'outil en lui-même.

✓ **CyberCantal le bus départemental : assurer la permanence des services du Département, accompagner l'utilisateur dans ses démarches administratives (objectif 12.2.2)**

Au moyen de CyberCantal, le bus départemental, apportant un service de proximité aux Cantaliens dans leurs démarches administratives et dans l'utilisation des outils numériques,

les agents des Maisons de la Solidarité Départementale poursuivront leurs actions à la rencontre des personnes sur l'ensemble du territoire, dans la complémentarité des différents services proposés par les collectivités (communes, communautés de communes...).

Ils pourront ainsi apporter aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre social une aide dans les démarches administratives (ou en ligne) d'accès aux droits sur les communes dépourvues d'organismes publics. Ce soutien sera dans un premier temps réalisé en visio, et si besoin un accueil individualisé pourra être proposé à la suite en présentiel.



Les lieux de permanence sont définis en concertation avec les collectivités du département pour répondre à la demande des usagers et pour apporter un service de proximité dans les zones les plus éloignées des maisons France-Services existantes. À ce jour, 14 communes sont desservies une à deux fois par mois.

✓ **Accompagnement de nouveaux foyers de réfugiés (objectif 12.3.2)**

Le nouveau dispositif AGIR se déploie progressivement depuis 2022 pour systématiser l'accompagnement vers l'emploi et le logement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Il s'adresse à tous les réfugiés signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) sur prescription de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

C'est dans le cadre de ce nouveau programme AGIR que l'Association Forum Réfugiés va continuer à accompagner les réfugiés qui bénéficient du précédent dispositif (PRIR) jusqu'au 31 décembre 2023. Il est important de préciser que, jusqu'à présent, une convention à titre gracieux existait pour la prise en charge globale des foyers percevant le RSA.

A compter du 1^{er} janvier 2024, tous les réfugiés domiciliés dans le Cantal qui ne remplissent plus les critères d'éligibilité pour être maintenus sur AGIR seront réorientés, en cas de besoin et au titre du droit commun, vers les services sociaux du Département.

Outre les personnes qui n'entrent pas dans le programme AGIR, Forum Réfugiés n'intervient plus au titre d'un "accompagnement global des familles". De ce fait, le service social départemental pourrait être sollicité au titre de l'accompagnement à la scolarité des enfants par exemple. L'absence d'autonomie de ces familles, notamment en raison de la barrière de la langue, nécessite une prise en charge renforcée que les services de polyvalence du Département ne pourront assurer sans renfort.

✓ **Travailler à soutenir les Associations caritatives au service de tous les Cantaliens (objectif 12.6.2)**

Les épiceries sociales œuvrent au quotidien pour permettre aux plus défavorisés de pouvoir s'alimenter, bénéficier de produits d'hygiène et également d'un soutien moral. Un accompagnement budgétaire est également mis en place en parallèle. Actuellement deux secteurs géographiques sont pourvus, à savoir celui de Saint-Flour et celui d'Aurillac. Nous devons accompagner les acteurs associatifs et publics de Mauriac pour envisager la création de ce même outil sur ce territoire.

✓ **Travailler à soutenir les métiers sociaux pour l'assurance d'un service à toutes les Cantaliennes et tous les Cantaliens (objectif 12.6.1)**

Dans le cadre du déploiement des actions portées par le Syndicat Attractivité en 2024, des actions spécifiques pourraient concerner les emplois du secteur social et médico-social.



Favoriser le retour à l'emploi est une priorité du Conseil départemental du Cantal. Tous les moyens sont mis en œuvre pour permettre l'insertion par l'emploi notamment des bénéficiaires du RSA, en les orientant autant que possible vers les secteurs professionnels en tension.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

✔ **Être collectivement innovant et différenciant pour favoriser l'emploi (objectif 4.1.1)**



Afin de pouvoir répondre à des besoins importants de salariés dans certains domaines des métiers dits "en tension", nous avons proposé pour 2023 une action nouvelle à l'attention des bénéficiaires du RSA, qui peuvent être des travailleurs non-salariés (TNS) ou leur conjoint permettant d'acquérir des compétences et une qualification et ainsi une stabilisation des revenus. Cette action portée par la MFR de Saint-Flour doit encore progresser. L'arrivée d'un nouveau chef de projet permettra de la réorienter avec l'objectif d'accompagner jusqu'à 10 personnes autour de l'aide à la personne.

Nous mettrons en place un "pack sortie RSA" afin de favoriser le retour à l'emploi de certains bénéficiaires, sous la forme d'une aide pour acheter une tenue de travail ou une aide pour faire garder son enfant par exemple. Ce dispositif s'adressera en grande partie aux jeunes femmes isolées qui élèvent seules leur enfant. Une convention pourrait intervenir avec l'ADMR qui propose la garde ponctuelle d'enfants.

Nous souhaitons également activer une nouvelle action portée par l'association Aurore (projet STEPS) qui permettra aux personnes les plus éloignées de l'emploi de pouvoir travailler ne serait-ce que quelques heures par semaine et aller par la suite vers les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI). Cela pourrait être une réponse à l'expérimentation France travail (voir focus).

Afin de pouvoir optimiser l'accès au marché du travail des bénéficiaires du RSA, il est proposé dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) 2024 signée avec l'État de transformer la moitié des Contrats Uniques d'Insertion "Parcours Emploi Compétences" (PEC) en Contrats Initiatives Emploi (CIE) afin de cibler le secteur marchand. Il est à noter que nous n'atteignons pas pleinement nos objectifs sur le secteur non marchand au niveau des PEC. Ce redéploiement des mesures nous conduira à revaloriser l'aide versée à l'employeur dans le cadre de ces CIE à hauteur de 100 % du montant de l'allocation pour personne seule contre 88 % pour les PEC, représentant un impact financier relativement faible pour la collectivité mais de réelles initiatives pour les entreprises.

Le Conseil départemental emploie pour la quatrième année consécutive 8 PEC pour ses propres besoins (exclusivement dans les collèges), plusieurs d'entre eux ayant trouvé un emploi à l'issue de leur contrat.

Pour poursuivre les actions qui facilitent le retour à l'emploi, nous maintiendrons les actions relatives à la levée des freins au retour à l'emploi, par l'aide à la mobilité (aide au permis de conduire, prêt de véhicule, ...), l'action RESPIR (ex "coup de pouce santé" et "l'estime de soi"). Ces actions vont dans le sens d'une reprise d'activité qui prend en compte les difficultés des personnes.

Pour rendre les métiers de l'aide à domicile plus attractifs en améliorant la qualité de vie au travail des salariés, notre dispositif départemental ponctuel "Aide au carburant" est remplacé par une majoration de 10 centimes des indemnités kilométriques sur la durée des futurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Cette mesure vient compléter le dispositif COLOCOTO que le Département cofinance déjà et reconduira.

✓ Cantal Emploi Insertion (objectif 4.1.3)

Pour 2024, Cantal Emploi Insertion poursuit son travail grâce notamment à ses conseillers d'orientation et d'insertion professionnelle pour continuer à répondre pleinement aux objectifs assignés au moment de la création.



Au 31 août 2023, l'équipe de Cantal Emploi Insertion a suivi 512 personnes depuis ses débuts en juin 2021. Ces bénéficiaires du RSA ont ainsi eu un accompagnement renforcé et personnalisé au travers de la formation, de la mise en situation professionnelle, des stages, du travail en CDD dans le cadre de l'insertion professionnelle et un accompagnement à la santé (psychique ou physique) soutenu. Ainsi, 307 personnes sont sorties du dispositif, soit près de 60 %.

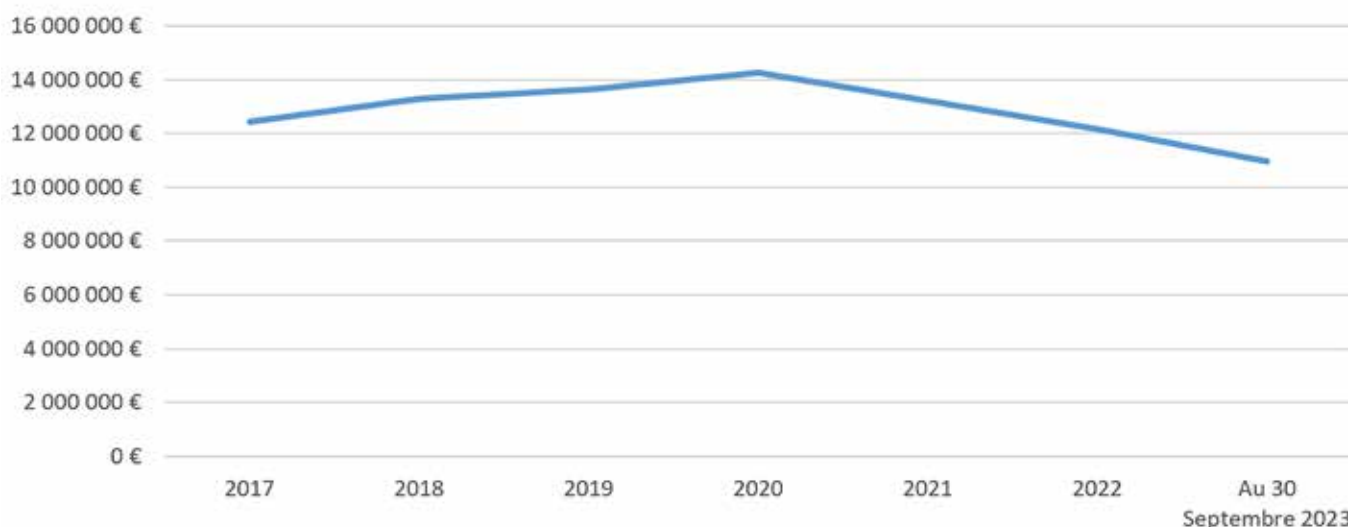
Ce travail contribue à faire baisser le montant versé au titre des allocations de RSA (après une baisse significative en 2022, le montant versé diminue de façon moins importante en 2023 mais régulière). Ceci est d'autant plus remarquable que le RSA a connu une hausse de 4 % au 1^{er} juillet 2022 et une autre au 1^{er} Avril 2023 de 1,5 %.

Même si l'inflation devrait fléchir légèrement pour 2024, il est prévu que son taux puisse être de l'ordre de 3 % sur l'année. Il est prudent de prévoir une revalorisation du SMIC, et donc du montant du RSA ainsi que de toutes les aides qui y sont indexées (aides aux postes, PEC). Une augmentation raisonnable pourrait être de l'ordre de 2 %.

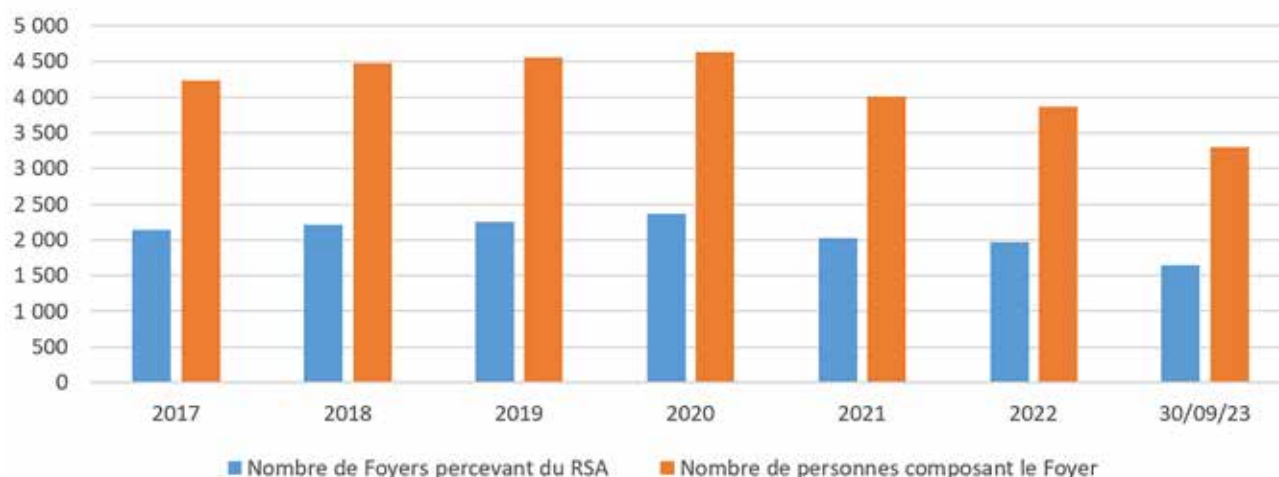
Cette augmentation possible de 2 % du RSA aura un impact direct d'environ 340 000 euros sur les allocations 2024 (par rapport au montant prévisionnel versé en 2023), mais également sur les dispositifs d'insertion (Aides au poste au sein des SIAE et PEC) dont le financement est corrélé au montant du RSA.

Le dispositif de contrôle, veillant à attribuer le "juste droit" au RSA sera poursuivi. Entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2023, 285 bénéficiaires ont été convoqués en "équipe pluridisciplinaire" pour étudier chacune des situations avant une éventuelle sanction. 166 sanctions ont été prononcées avec une baisse de l'allocation versée et 33 bénéficiaires ont été radiés du dispositif. Enfin, la situation de 9 personnes a été qualifiée de frauduleuse.

Evolution du montant du RSA versé en euros



Evolution du nombre de Foyers percevant du RSA



Focus 2024 : France travail

Avec l'arrivée annoncée de France travail, nous devons rester vigilants sur l'impact que pourraient avoir les nouvelles dispositions d'indemnisation du chômage sur l'évolution du montant du RSA (augmentation de la durée dans le dispositif ?).

Avec la création de France travail, au plus tard d'ici le 1^{er} janvier 2025, l'État se donne pour objectif de mieux coordonner les acteurs du service public de l'emploi. Il s'agit d'avoir la même procédure d'entrée pour toutes les personnes en recherche d'emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion, "quelle que soit la porte où elles frappent". Le "réseau France travail" serait constitué par l'État, Pôle emploi (rebaptisé lui-même France travail), les missions locales (jeunes), Cap emploi (handicapés), les collectivités territoriales, les organismes et associations d'insertion, les CAF, etc.

Cette réforme est portée par le projet de loi France travail qui pourrait aussi, selon le résultat des débats parlementaires en cours au moment de la rédaction, introduire l'obligation pour les allocataires d'effectuer 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires en échange d'un meilleur accompagnement.



Focus 2024 : impact sur le RSA de l'accueil de nouveaux foyers de réfugiés

Même s'il est toujours difficile de connaître réellement le nombre de personnes réfugiées qui vont arriver sur notre territoire et s'il est également difficile d'avoir des informations précises sur le moment de leur sortie des dispositifs portés par l'État, nous pouvons en cours d'année avoir des pics au niveau de l'allocation et de l'accompagnement de réfugiés basculant à la charge des dispositifs départementaux. En se basant sur 40 familles (chiffre estimatif), cela pourrait engendrer une dépense de l'ordre de 390K€ (sous réserve de la composition de la famille qui peut fortement varier, et ainsi impacter le montant du RSA).

✓ Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (*objectif 4.1.4*)

Le Service Public de l'insertion et de l'Emploi a été créé en 2022 avec pour vocation, entre autres, de mettre en place un outil commun à tous les partenaires chargés de l'emploi sur le département pour favoriser un retour rapide vers le monde du travail.

Ce travail qui s'est poursuivi sur 2023, ne devrait pas être reconduit en 2024 dans sa forme actuelle avec la mise en place de France travail qui reprendrait en partie ces missions.



L'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap représente un véritable enjeu humain et financier pour le Conseil départemental du Cantal. Premier budget des solidarités sociales, ces politiques connaissent une très forte augmentation en raison de la revalorisation salariale des métiers de l'aide à domicile et de l'accompagnement social et médico-social (point d'indice, avenant 43, Ségur) et de l'impact de l'inflation sur les budgets des établissements et services.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

✓ Prévenir la perte d'autonomie (objectif 12.4.2)

Le Département intervient dans la problématique d'aménagement des logements que ce soit sur le plan de l'embellissement, de la réparation et/ou de l'autonomie.

C'est pourquoi des actions collectives ou individuelles sont menées avec l'appui de l'association des Compagnons bâtisseurs au travers du Brico bus pour accompagner des locataires ou propriétaires occupants particulièrement en difficulté à être des acteurs de leur logement et ce par une action d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA). L'action sera reconduite en 2024 en lien avec certaines communautés de communes.



Nous espérons également que le recrutement du coordinateur social logement en cours (financement dans le cadre du plan pauvreté) pourra être reconduit dans le cadre du Pacte des Solidarités permettant de prévenir d'éventuelles situations de mal-logement. Nos services d'Action Sociale sont également largement associés à cette démarche, notamment par l'intervention des travailleurs sociaux de polyvalence au domicile des personnes, en première ligne dans le repérage de situations "sensibles" au niveau du logement.



Le déploiement de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) découlant de la convention relative à l'habitat inclusif signée avec la CNSA et l'État sur une période de 7 ans prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024. Enjeu majeur du virage domiciliaire des politiques de l'autonomie, cette aide sera versée directement aux 2 porteurs de projet d'Habitat Inclusif (ADAPEI et APF) et devra être dédiée aux missions et actions de vie sociale et partagée arrêtées en accord avec les habitants et à leur intention.

Un nouvel appel à projets sera lancé fin septembre 2023 par le Département pour la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie afin de mettre en œuvre sur 2024 les priorités suivantes :

1. s'assurer de la couverture territoriale en matière de prévention et favoriser le partenariat,
2. lutter contre l'isolement et développer des actions de repérage des fragilités,
3. poursuivre le développement des actions de prévention autour du bien vieillir global,
4. favoriser les actions en faveur du développement des aides techniques.

Les actions retenues seront financées par le concours versé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour un budget avoisinant 450 000 €.

✓ Garantir les droits aux personnes en situation de handicap et adapter l'offre de service (identifier la MDPH comme "lieu ressource", renforcer l'inclusion des PH avec une réponse adaptée des politiques départementales en matière de culture, sport, éducation, tourisme..., renforcer le répit pour les aidants, développer et adapter l'offre pour les PHV) (objectif 12.5.2)

2024 verra la parution du guide destiné à la vulgarisation des informations concernant les Personnes Handicapées, faisant écho au Guide du Bien vieillir dans le Cantal.

✔ Travailler à soutenir les métiers sociaux et tout particulièrement ceux des SAAD, pour l'assurance d'un service à toutes les Cantaliennes et tous les Cantaliens (objectif 12.6)

Le Département va répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la CNSA visant à soutenir l'action des Départements en matière d'aide à domicile, de soutien aux aidants et d'accueil familial. Sur la base d'un diagnostic territorial, cet AMI vise à financer des actions :

- pour la transformation des services d'aide à domicile en "service autonomie à domicile" ;
- de modernisation et de professionnalisation des services ;
- favorisant l'attractivité des métiers de l'autonomie ;
- de soutien aux proches aidants de personnes handicapées ;
- de promotion de l'accueil familial.

Le Cantal pourrait ainsi bénéficier de 450 000 € de crédits, sous réserve d'une contrepartie de 20 % qui pourrait être réalisée par valorisation de postes et actions déjà existants.

Le budget que le Département consacre à l'autonomie est notamment impacté par :

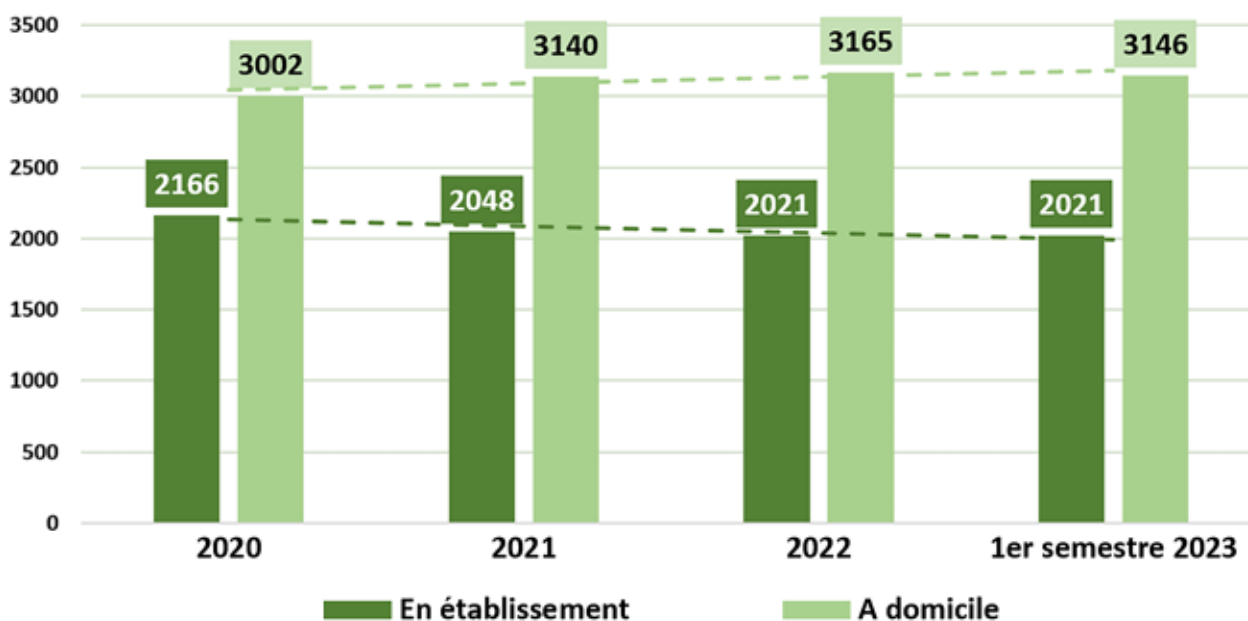
- des mesures nationales visant à revaloriser les métiers du médico-social et qui s'imposent au Département (Avenant 54 (700 000 € environ en 2023) qui fait suite à l'avenant 43 (1,74 M€ en 2022 pour 1 M€ de recettes de la CNSA) et au Ségur (1,7 M€ (ASH) avec 410 000€ de la CNSA et 184 000 € sur la masse salariale de la collectivité en 2022) ;
- la crise économique et énergétique qui conduit à proposer une nouvelle augmentation du taux directeur pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

S'agissant de la PCH, les montants versés en cas de recours à l'emploi direct ou à un aidant familial sont appelés à progresser du fait d'une nouvelle revalorisation du SMIC et sont susceptibles de s'y ajouter les incidences de l'ouverture de la prestation aux personnes ayant une altération de fonctions mentales, psychiques, cognitives ou un trouble neurodéveloppemental (TND) et à la surdicécité, encore très difficiles à évaluer à ce jour.

Nombre de Bénéficiaires APA*	2020	2021	2022	1 ^{er} semestre 2023
En établissement	2166	2048	2021	2021
A domicile	3002	3140	3165	3146

* payé au titre du mois de décembre de l'année N, en juin pour le 1^{er} semestre 2023

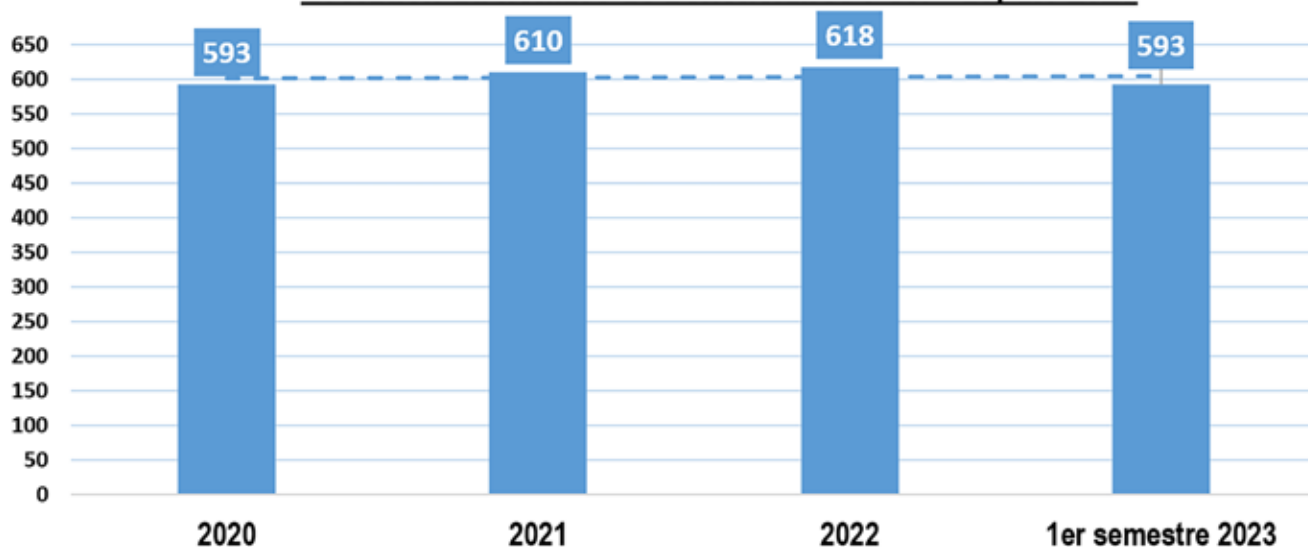
Evolution du nombre de bénéficiaires APA * depuis 2020



Nombre de Bénéficiaires PCH*	2020	2021	2022	1 ^{er} semestre 2023
		593	610	618

* ayant reçu au moins 1 paiement dans l'année N, ou au semestre pour 2023

Evolution du nombre de bénéficiaires PCH * depuis 2020



Focus 2024 : aider les services d'aide à domicile à faire face aux revalorisations salariales et accompagner leur transformation en services autonomie à domicile

Comme les établissements, les services à domicile, et plus particulièrement les plus fragiles d'entre eux, sont confrontés à des difficultés financières sans précédent. La situation de certains services est très inquiétante. Elle est liée aux difficultés de recrutement impactant l'activité mais surtout aux augmentations de salaires négociées au niveau de la branche.

Ces mesures pèsent lourdement sur les résultats de l'exercice 2023, sur le budget 2024 et les tarifs horaires, ce qui pourrait encore dégrader l'activité des structures les plus fragiles. La compensation versée aux Départements pour atténuer ce surcoût est par ailleurs nettement insuffisante.

Nombre de services des autres départements doivent également faire face à d'importants déficits, connaissent de graves difficultés de trésorerie ou sont en redressement voire en liquidation judiciaire. Les services à domicile pourront émarger sur l'enveloppe nationale de 100 millions d'euros (Fonds d'urgence) à partager avec les établissements pour personnes âgées, sachant que la mission parlementaire sur le reste à charge des EHPAD l'estime elle-même sous-évaluée. Les problèmes de trésorerie sont tels que certains services pourraient être dans l'incapacité de poursuivre leur activité jusqu'au versement de l'aide début 2024. Les critères de répartition de la dotation départementale seraient, sous réserve de confirmation, laissés à l'appréciation d'une commission ad-hoc et des autorités locales.

Les SAAD vont dans le même temps devoir s'engager dans la mise en œuvre d'une importante réforme. Ils sont depuis le 30 juin dernier devenus services autonomie à domicile (SAD). Ils ont désormais le choix entre :

- rester service non mixte et continuer à proposer, comme aujourd'hui, une prestation d'aide et d'accompagnement ;
- devenir service mixte en se regroupant avec un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et proposer des soins à domicile, en complément de la prestation d'aide et d'accompagnement, au sein d'une entité juridique unique.

Cette dernière formule permettra de simplifier les démarches des personnes âgées ou handicapées et de leurs aidants ayant besoin tout à la fois d'aide et de soins qui auront ainsi un seul interlocuteur au lieu de deux aujourd'hui et de mieux coordonner les interventions des différents professionnels. Les SAD mixtes seront autorisés conjointement par le Président du Conseil départemental et par le Directeur général de l'ARS.

La répartition des charges entre les budgets incombant à chacun des 2 financeurs ne sera pas modifiée dans un premier temps. La réforme ne devrait donc pas avoir d'impact financier sur l'exercice 2024. Il est en revanche à craindre des glissements de dépenses du budget soins forfaitisé vers le budget aide et accompagnement financé par tarif horaire à l'avenir, lors de la transformation en service mixte.

Un travail de cartographie des zones d'intervention des SAD et SSIAD, préalable indispensable à toute évolution, est en cours avec l'ARS.

✓ Agir pour un développement solidaire et le bien-être de tous (objectif 12)

Évolution importante des taux directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux

Pour 2024, il est proposé de poursuivre l'accompagnement des établissements, eu égard :

- à l'incidence du contexte économique (inflation, coût des énergies, incidence du taux du livret A sur les charges financières) ;
- aux évolutions réglementaires en matière RH (évolution du SMIC horaire, augmentation de la valeur du point en fonction publique...) et aux coûts induits par les tensions en matière de gestion du personnel (intérim, absentéisme...) ;
- à un taux d'occupation encore faible qui peine à revenir à la normale à la suite de la crise sanitaire et de "l'affaire Orpéa".

Il va donc être proposé sur l'hébergement la prise en compte de taux directeurs plus élevés qu'en 2023 : + 2 % sur PH et Enfance, + 4,5 % EHPAD Hébergement. Cette mesure qui aura un impact sur les prix de journées, et donc sur le budget de la collectivité, est à ce jour nécessaire pour assurer une continuité de fonctionnement et maintenir le niveau de prise en charge.

Sur la partie Dépendance, il est proposé de fixer la valeur du point GIR à 7,60 € (contre 7,50 € en 2023) pour accompagner les EHPAD. Le budget Dépendance étant pour 80 % constitué de dépenses de personnel, il est donc nécessaire de revoir la valeur du point GIR en conséquence (la Dotation Globale APA peut être évaluée à 11 650 000 € pour 2024, + 3,37 % par rapport à 2023).

Des mesures nouvelles s'ajoutent à ces besoins, comme :

- la création d'un accueil de jour de 6 places sur le territoire de Saint-Flour, faisant suite à une procédure d'appel à projets conjointe avec l'ARS (procédure en cours). Le coût est estimé à 18 000 € en Dépendance ;
- l'ouverture de 20 places nouvelles de foyer de vie de Mauriac (ADAPEI) : ce foyer autorisé pour 40 places en 2016 est actuellement ouvert pour 20 places uniquement, car 20 places sont utilisées pour les résidents du foyer d'hébergement pour permettre les travaux dans celui-ci. L'issue des travaux du foyer d'hébergement étant prévue pour fin 2023, une mesure nouvelle pour l'ouverture des 20 places supplémentaires est actée sur l'exercice 2024.



À noter également des projets potentiels sur le champ des personnes en situation de handicap, dont des travaux de restructuration ou de rénovation actuellement en préparation notamment pour l'ADAPEI. Ces impacts, non quantifiés pour l'heure, s'ajouteront au taux directeur et feront l'objet d'avenants aux CPOM.

Impact du Ségur

L'objectif du Ségur était de répondre à l'enjeu de l'attractivité des métiers dans les secteurs médico-sociaux et sociaux, enjeux importants pour ces secteurs pour permettre une prise en charge adaptée des publics accueillis.

Il est important de souligner que la mise en œuvre des compensations liées au Ségur n'a pas encore été précisée par la CNSA. En effet, nous sommes toujours dans l'attente de la confirmation du montant réellement attribué au Département pour l'exercice 2022. Malgré ce manque de visibilité de la collectivité sur la partie recette qui perdure depuis les annonces gouvernementales, il a été décidé en 2023 d'intégrer le Ségur/Laforcade dans la tarification classique, c'est-à-dire dans le budget et donc dans le total à couvrir par les produits de tarification. Ce mécanisme va se poursuivre sur 2024.

Pour rappel, le montant attribué aux ESSMS PH et Protection de l'Enfance par la collectivité s'élève à plus de 2,7 millions d'euros pour 2023.

Difficultés des établissements – nécessité d'accentuer l'accompagnement



Les EHPAD du Cantal, comme partout en France, sont actuellement confrontés à de graves difficultés de fonctionnement. Ces structures ont dû faire face ces dernières années à une augmentation de leurs charges en même temps qu'à une baisse de leur activité. L'accumulation de ces problématiques engendre pour la grande majorité des gestionnaires d'établissement des tensions majeures sur leur trésorerie. Ces difficultés peuvent entraîner des dysfonctionnements et donc altérer la prise en charge auprès de nos usagers.

La collectivité a donc décidé d'inscrire en 2023 une avance remboursable attribuée aux établissements remplissant les conditions fixées. Cette avance de 2 millions d'euros a été totalement attribuée à 9 structures qui remplissaient les critères.

Au-delà de cet accompagnement financier exceptionnel, il est nécessaire de pouvoir se structurer en interne pour pouvoir accompagner au quotidien les établissements en difficulté, pour pouvoir anticiper au maximum les dérives financières et travailler sur des plans d'actions opérationnels.

Les crédits de l'enveloppe nationale de 100 millions d'euros annoncée pour aider les EHPAD et les services à domicile en difficultés pourraient être répartis sur avis d'une commission associant le Conseil départemental, l'ARS, l'URSAAF, la DDFIP. Ils ne seront probablement versés aux structures qu'en 2024.

Par ailleurs, le Gouvernement souhaite, suite à de nombreuses remontées de terrain dont celles de collectivités, s'attaquer aux défis posés par le vieillissement dans le cadre du "Conseil national du bien vieillir" et de nouvelles actions devraient être proposées par les groupes de travail qui ont eu lieu dans l'été. Ces mesures pourraient être reprises dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2024.

Le récent rapport de la députée PIRES BEAUNE relatif au reste à charge en EHPAD recommande d'introduire, dans le PLFSS 2024, une obligation de modulation du tarif hébergement applicable aux places habilitées à l'aide sociale occupées par des résidents payants, basée sur le revenu fiscal. Ils acquitteraient un prix de journée supérieur à la tarification aide sociale, ce qui permettrait d'apporter des recettes supplémentaires aux EHPAD.

Cette préconisation rejoint les travaux menés par nos services, en lien avec les établissements, sur le conventionnement aide sociale et la déshabilitation partielle. Nous les poursuivrons en 2024 dès que nous aurons plus de précisions sur ce nouveau cadre législatif.



FOCUS PROSPECTIVE : fusion des sections hébergement et dépendance et évolution des missions du Département

Le rapport PIRES BEAUNE préconise, comme le groupe de travail sur le modèle économique des EHPAD, la fusion des sections hébergement et dépendance, avec suppression de la participation financière dépendance pour le bénéficiaire pour alléger son reste à charge. Elle aurait pour corollaire le transfert du pilotage des EHPAD à l'ARS et la reconnaissance d'un pouvoir d'opposition (uniquement) au Département sur les décisions de création / suppression de places.

Elle conduirait au transfert des dépenses, actuellement supportées par notre collectivité, à la Sécurité sociale. Le schéma cible consisterait à créer une nouvelle allocation universelle et solidaire d'autonomie en établissement (AUSAE) modulée selon les revenus et fusionnant l'APA, l'aide sociale à l'hébergement, l'aide au logement et les avantages fiscaux (suite à la transformation en 2024, a priori, de l'actuelle réduction d'impôt, réservée aux résidents imposables en un crédit d'impôt au bénéfice de tous).

Le Département serait recentré sur le pilotage du domicile et le service public territorial de l'autonomie dont la création est prévue par la proposition de loi "Bien vieillir"¹. La collectivité se verrait confier une compétence dans le champ de l'investissement (rénovation des EHPAD et éventuelles constructions) afin d'exclure ces coûts du tarif pour diminuer le reste à charge. Les aides seraient financées par la CNSA, allouées par nos soins en accord avec cette caisse et l'ARS.

Les modalités de mise en œuvre d'une expérimentation sont en cours de négociation.

Ces évolutions s'accompagneraient d'une reprise d'une partie du concours versé aux Départements, le solde étant affecté au financement de la compétence obligatoire investissement. Il est à craindre que l'État, qui a constaté une dynamique de la recette inférieure à la dépense, récupère un montant maximum au profit du futur financeur, l'assurance maladie et laisse une part insuffisante aux collectivités pour aider à la rénovation immobilière des EHPAD.

Pour autant, le Département devrait maintenir l'aide exceptionnelle de 100 000 € pour la 4^{ème} année consécutive. Cette aide, même si bien inférieure aux besoins globaux des établissements, permet de répondre à des situations d'urgence (chaudière en panne...) dans l'intérêt des résidents et des conditions de travail des salariés.

1

Son examen par l'Assemblée Nationale en 1^{ère} lecture, interrompu depuis le printemps, reprendra avant la fin de l'année.

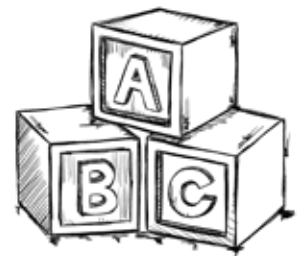




Chef de file en matière de prévention et de protection de l'enfance, le Département a renforcé ses engagements pris dans le cadre du schéma éponyme 2022-2026, par la contractualisation avec l'État de la stratégie nationale concourant à cette politique. Le contexte économique et social actuel nous fait vivre une explosion des placements d'enfants au point que notre dispositif est totalement saturé. Il convient de travailler en prospective afin d'en définir les modalités et capacités cibles.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

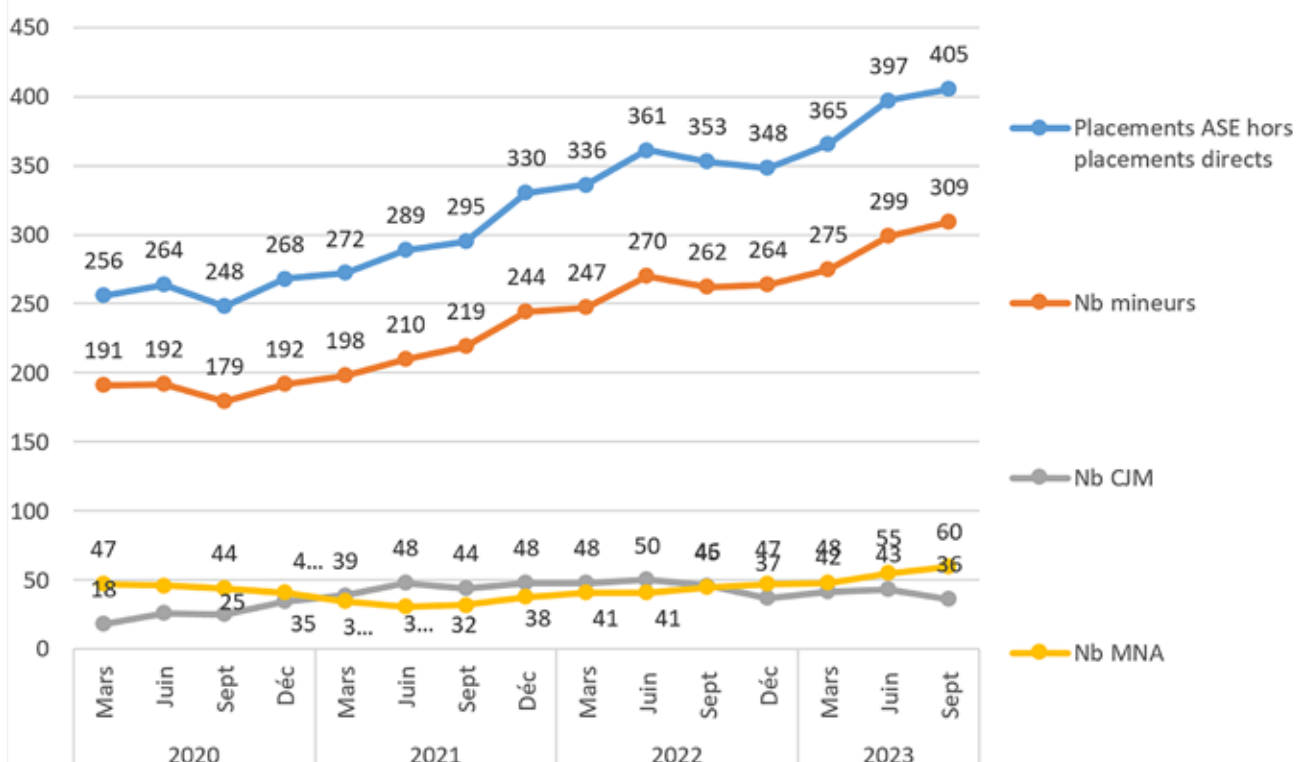
✓ **Accompagner au quotidien familles, enfants et jeunes (objectif 12.5.1)**



Les besoins à couvrir pour permettre de satisfaire aux obligations relatives à la protection de l'enfance augmentent proportionnellement avec le nombre de mesures à mettre en œuvre qu'elles soient administratives ou judiciaires.

La hausse des dépenses concerne principalement les mesures de placement dont l'évolution quantitative oblige à se doter de places d'accueil supplémentaires par le biais de la création d'établissements ou l'extension de ceux existants. En complément, des dispositions sont mises en œuvre pour rendre le métier d'assistant familial plus attractif en vue, a minima, de maintenir le nombre de places d'accueil familial.

Evolution nombre placements 2020/2023 (hors placements directs)





Focus 2024 : LES ACTIONS NOUVELLES EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

Un travail d'analyse prospective va être réalisé pour évaluer la capacité du dispositif de placement qui est nécessaire pour répondre aux besoins du Cantal sur différentes périodes. Parmi les axes d'analyse, les modalités de gestion et articulations entre le Centre Départemental de Protection de l'Enfance et de la Famille (CDEF) et le dispositif départemental de placement seront étudiées pour mettre en avant l'organisation, la capacité et la composition des différents lieux de vie (tranches d'âge, effectifs).

Malgré la création de places supplémentaires courant 2023, le dispositif de placement cantalien reste saturé de telle sorte que des actions nouvelles doivent être mises en œuvre au plus tôt.

1. Création d'un service de Placement Éducatif A Domicile (PEAD)

La création de ce dispositif s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance. Sa mise en œuvre nécessite la publication d'un appel à projet, procédure qui devrait être engagée d'ici fin 2023 en vue d'une activation début 2024.

2. Déploiement de la mesure Tiers Digne de Confiance

La mesure Tiers Digne de Confiance administrative doit être déployée en 2024 en référence à la programmation de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Le cadre légal prévoit que le Tiers Digne de Confiance, désigné par un magistrat, bénéficie d'une allocation versée par le Conseil départemental d'un montant de 12,78 € par jour de présence de l'enfant, soit approximativement 383 € par mois.

3. Renfort de l'accueil familial

La Direction Enfance Famille entend poursuivre sa dynamique pour recruter des assistants familiaux. Ce volontarisme est conditionné par la perspective de nombreux départs à la retraite qui vont se traduire par une perte de places d'accueil familial là où elles font déjà défaut.

4. Création de places en établissement

Face aux besoins de l'ASE, un dialogue de gestion a été engagé avec l'ensemble des gestionnaires d'établissement dans la perspective de créer des places supplémentaires au sein de leurs structures.

A ce stade plusieurs possibilités pour créer des unités de vie sont étudiées :

- 3 places supplémentaires au sein d'un Lieu de Vie et d'Accueil qui a connu une extension de 4 places courant 2023 ;
- une unité de vie de 6 à 8 places pour des enfants âgés de 3 à 5 ans ;
- une unité de vie de 8 places pour des enfants âgés de 13 à 15 ans ;
- 10 places réparties pour l'accueil d'enfants âgés de 6 à 18 ans.

Sur ces bases, il serait possible de renforcer le dispositif de placement d'au moins 27 places afin de répondre aux besoins immédiats.

5. Mesures d'AEMO/AED renforcées

Courant 2023, des dispositions pour les rendre plus efficaces et limiter les surcoûts générés par la saturation du dispositif APMN ont été mises en œuvre. Ainsi, l'ADSEA exerce ce type de mesure sur les territoires de Mauriac et Saint-Flour où cette association exerce déjà des mesures d'AEMO/AED dites classiques. L'APMN va donc revenir à un périmètre d'intervention limité aux arrondissements aurillacois et devrait retrouver un équilibre en termes de nombre de mesures, d'autant plus que sa capacité d'accueil théorique est passée de 65 à 73 courant 2023.

6. Extension de la capacité d'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Début 2023, 9 places supplémentaires ont été créées au sein du dispositif dédié à l'accompagnement des MNA. Cette action se situait par anticipation d'une reprise du flux migratoire et d'une nouvelle clef de répartition de ces jeunes à l'échelle du territoire national. Si cette dernière n'est toujours pas établie, nous observons que nombre de départements doivent faire face à une arrivée massive de ce public de plus en plus jeune.

7. Mise en œuvre du parrainage des enfants placés

Parmi les dispositions de la Loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance figure l'obligation que chaque enfant placé à l'Aide Sociale à l'Enfance soit parrainé par une personne ressource bénévole. Pour satisfaire au cadre légal, il est nécessaire de constituer un réseau de parrains préalablement sensibilisés et évalués. Il sera proposé à l'UDAF de porter cette action de mise en œuvre du parrainage par redéploiement de crédits alloués à cette association.

La création d'une Unité Socio-Educative Médicalisée pour Adolescents (USEMA) destinée à la prise en charge d'adolescents dits complexes, pourtant actée de longue date, ne verra pas le jour faute de financements communs (PJJ, ARS et Département). Pour autant, de nouvelles actions au plus haut niveau de l'État seront menées pour tenter de débloquent une situation sur un projet dont tout le monde confirme l'intérêt !

✓ Développer et diversifier les services du Département, notamment les activités de la PPAPE (objectif 14.3.1)

Le service de PMI, devenu service Prévention, Parentalité, Accueil Petite Enfance (PPAPE), va notamment devoir accompagner de nouvelles dispositions qui ont été engagées en matière de modes de garde :

✓ La CAF vient de signer sa nouvelle COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) qui va se traduire par de nouvelles aides à l'investissement pour les gestionnaires d'établissement de la petite enfance. La première ambition de la Caisse sera de contribuer à la mise en place du Service public de la petite enfance sur chaque territoire. Nous aurons en 2024 à défendre des actions spécifiques pour lutter contre l'érosion du nombre d'assistantes maternelles et ce toujours en lien avec la CAF et par le biais du schéma de services aux familles et dans le cadre du futur Pacte des Solidarités.

✓ La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (cf. 12.5.1 : Accompagner au quotidien familles, enfants et jeunes ci-dessus) va également se poursuivre dans la continuité de nos engagements pris en 2023.

Enfin, en 2024, il conviendrait de continuer à participer à l'avancée des travaux de l'Équipe Mobile Précarité Psychiatrique (EMPP) que portait le Pôle de Santé Publique du Centre hospitalier d'Aurillac, et qui depuis le 1^{er} août 2023 est confiée par l'ARS à l'ANEF suite à un appel à projet. Ceci est d'autant plus d'actualité que les agents de la DASEIL sont les principaux prescripteurs au niveau du Conseil départemental, notamment sur la partie incurie.

Il est également important de souligner les missions transversales des services d'Action Sociale de la DASEIL qui interviennent autant dans la prévention de la perte d'autonomie et dans l'accompagnement des personnes âgées, que dans la prévention et la protection de l'enfance.





Le Département intervient volontairement sur le secteur du logement par le maintien des moyens dévolus au FSL mais aussi par une volonté d'intervention pour le logement des personnes défavorisées qui pourrait passer à terme par les aides à la pierre. Ces dispositifs se conjugueront avec le nouveau service public de conseil en faveur des économies d'énergie (SPRH) porté par la collectivité et tourné vers l'ensemble des Cantaliens.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

✓ **Création d'une maison départementale du logement et de l'habitat pouvant aller jusqu'à la gestion des aides à la pierre (délégation, ADIL...) (objectif 6.1.1)**

Il serait naturel que nous puissions structurer une politique départementale du logement plus ambitieuse. Pour 2024, nous débuterons les travaux concernant la construction et l'écriture du Plan Départemental de l'Habitat (PDH), instrument des politiques locales de l'habitat à l'échelle départementale. Ce travail se fera en lien avec tous les EPCI, dotés ou non d'un Plan Local de l'Habitat (PLH). Le PDH se construit en complémentarité des PLH ou des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et permet d'inciter à une politique de l'habitat sur les territoires non couverts.

Il y a une vraie opportunité à également profiter de la réécriture en 2024 du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD), copiloté par l'État et le Département, pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions menées sur le Département.

Selon les orientations ressortant du PDH, le Département pourrait se doter d'outils importants : une Maison départementale du logement et de l'habitat et une Agence Départementale de l'information sur le Logement (ADIL) qui pourraient voir le jour dès 2025.

Cet engagement est à lier avec le 19.5 évoqué dans un Cantal Responsable.

✓ **Accompagner les Cantaliennes et Cantaliens vers un habitat durable (objectif 19.5)**



L'attractivité d'un territoire ne se mesure pas uniquement à sa capacité à offrir des opportunités professionnelles et à pouvoir apporter les services de proximité mais également à permettre un accueil résidentiel diversifié et de qualité.

Force est de constater que, dans ce domaine, notre département a une réelle marge de progrès en raison du nombre important de logements vacants invisibles sur le marché immobilier et du niveau de qualité médiocre notamment sur le plan énergétique des logements proposés (30% de passoires thermiques).

Si la rénovation thermique est un point essentiel de la rénovation des logements, la question de l'autonomie et de l'insalubrité est également d'actualité dans une part importante de logements vétustes, en partie occupés par une population âgée.

La mise en place du SPPEH a permis de proposer aux Cantaliens un service de proximité pour les aider à mettre en œuvre un projet de rénovation thermique. Ce sont ainsi près de 5 000 contacts qui ont été enregistrés en 18 mois de fonctionnement. Il est donc nécessaire de conforter sa présence et de prévoir son évolution vers le Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) et également de :

- ✓ développer les compétences liées à l'autonomie et l'insalubrité ;
- ✓ maintenir un haut niveau de service pour l'information et le conseil ;
- ✓ développer des permanences dans les Maisons France Service (MFS) – assurer une coordination pour la saisie MPR (Ma prime Rénov') par les MFS ;
- ✓ développer la mission d'accompagnement, le cas échéant en partenariat avec les opérateurs ANAH ;
- ✓ renforcer l'animation auprès des partenaires ;
- ✓ assurer la communication sur le service auprès des ménages, professionnels et partenaires de la rénovation ;
- ✓ maintenir une prestation pour le petit tertiaire par sous-traitance auprès de l'opérateur historique.



Œuvrer pour la réussite des jeunes et pour leur épanouissement, tels sont les objectifs de la politique portée par le Conseil départemental construite autour des axes suivants :

- ✓ La scolarité des jeunes, particulièrement des collégiens, autour des conditions d'accueil et d'apprentissage, avec une attention particulière sur la question de la restauration et de l'hébergement. Les étudiants constituent également une cible à privilégier, notamment dans le cadre du futur Pôle d'Excellence en Microbiologie Industrie et Innovation (PEM2I) et du label Campus connecté déployé sur les trois villes Aurillac, Mauriac et Saint-Flour.
- ✓ Leur épanouissement et leur bien-être, en s'assurant d'une offre territoriale de services pour tous et sur l'ensemble du territoire. Nos politiques sportives et culturelles concourent à cet objectif. L'accessibilité à ces services est facilitée par la mise à disposition d'outils permettant la connaissance et la pratique d'activités (le Guichet Unique jeunesse, le chéquier activités PassCantal...).
- ✓ Leur mobilisation dans le cadre de la plateforme numérique de consultation citoyenne "Mon Cantal, mes idées".

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

✓ **Se mobiliser pour la jeunesse et notamment les collégiens pour leur garantir leur autonomie et un avenir par l'apprentissage de compétences, notamment avec une offre d'internats de nouvelle génération (objectif 13.1)**



La dotation de fonctionnement allouée aux collèges publics permet d'engager les dépenses obligatoires de viabilisation, d'enseignement, d'entretien et d'équipement des bâtiments (contrats, achat des produits d'entretien etc.).

La viabilisation (électricité, gaz, fioul, bois) sera calculée sur la base des dépenses prévisionnelles établies par les services, dans le cadre de modèles de gestion qui intègrent non seulement l'impact du coût de l'énergie dans le cadre de négociations avec les fournisseurs mais également les premiers effets induits des investissements réalisés par la collectivité (changement de chaudières et d'huisseries, travaux d'isolation), l'objectif étant bien entendu d'apporter un meilleur confort pour les usagers mais également d'optimiser les dépenses énergétiques.

Les dotations spécifiques (projets d'échanges et de mobilité des collégiens, transports pour activités pédagogiques) seront maintenues.

L'appel à projets pour la mobilité des collégiens a pour objectif d'encourager les échanges de jeunes, dans le cadre de projets construits en réseau en collaboration avec des structures ressources.

S'agissant des sections sportives des collèges, l'engagement du Département sous forme de dotation forfaitaire par élève sera maintenu ainsi que l'accompagnement pour les charges de transports des internes. Seuls les internes du Collège la Ponétie, qui se rendent à l'internat du Collège Jules Ferry, sont concernés puisque les dépenses de transports pour l'acheminement des collégiens dans les établissements d'Allanche et de Condat sont désormais prises en charge par le Conseil régional.

✓ **Soutenir les initiatives de circuits-courts (objectif 2.5.3)**

L'offre de produits locaux avec le dispositif Conso Cantal : Il s'agit d'augmenter le montant des dépenses en produits locaux afin d'atteindre un objectif de 50 % dans un délai de trois années. Quatorze collèges sont engagés.



Selon les premiers diagnostics, la majorité de produits locaux commandés est issue de produits carnés (bœuf, veau et porc), de produits laitiers (fromage et yaourt) et des œufs, conformément aux capacités de production du Cantal. Une majorité de collèges atteint le seuil de 10 %, certains sont autour de 20 %, sachant que l'un d'entre eux est à 26 %. L'action se poursuivra en 2024.

✓ **La lutte contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec le GIP TERANA (objectif 20.4)**



Quinze collèges se sont engagés dans la démarche proposée par le Conseil départemental en septembre 2020. Cette démarche se poursuivra sur 2024, l'idée étant de pouvoir accompagner les établissements engagés selon des propositions différenciées en fonction de leur degré d'implication.

Un nouvel appel à candidatures a été lancé. Il convient donc de poursuivre les efforts déjà fournis ainsi que toutes les actions d'animation, en collaboration notamment avec les jeunes en service civique d'Unis-Cité.

✓ **Continuer à investir dans les collèges : modernisation des demi-pensions des collèges (objectif 6.2.4)**

Le Plan de Modernisation des équipements de restauration engagé en 2019 se poursuivra en 2024. Après un déploiement conséquent d'équipements de cuisine (dont les fours qui permettent les cuissons à basse température), ce sont les équipements nécessaires à la gestion des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire qui compléteront les installations avec notamment des tables de tri dotées de poubelles connectées.



Cette priorité s'impose désormais au regard de la nouvelle réglementation relative à la gestion des déchets qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Il s'agira alors de pouvoir trier et peser en temps réel les déchets organiques à composter, tout en sensibilisant à l'obligation de limiter le gaspillage.

Un travail conjoint sera par ailleurs à mener avec chaque communauté de communes en charge de la gestion des déchets pour anticiper l'application de la nouvelle loi.

La formation des personnels de restauration se poursuivra afin de faire évoluer les pratiques, tant sur les sujets de la qualité de l'assiette que de l'attention à porter à l'application du Plan de Maîtrise Sanitaire.

La traçabilité et la sécurisation de la gestion avec la prise en main de l'outil numérique et de l'application Menu'Co proposée par le réseau interprofessionnel de la restauration collective, l'association nationale Restau Co.

Concernant l'entretien courant des espaces, les conditions de travail ont été largement modernisées et améliorées avec l'installation d'une trentaine d'auto-laveuses, d'une cinquantaine d'aspirateurs et d'une trentaine de chariots avec pré imprégnation. Le déploiement des équipements se poursuivra en 2024.

✓ **Continuer à investir dans les collèges pour les rendre tous accessibles et modernes et ainsi garantir la réussite scolaire (objectif 6.2)**

La poursuite des travaux de performance énergétique notamment par le remplacement des menuiseries extérieures des collèges La Vigière à Saint-Flour, Val de Cère à Laroquebrou, Georges Bataille à Riom-ès-Montagnes, Georges Brassens à Ydes, l'installation de GTC pour les 3 derniers établissements ainsi que le remplacement de la chaudière fuel par des chaudières bois au collège de Laroquebrou permettront de répondre aux enjeux soumis au dispositif "éco énergie tertiaire" : réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40%.

L'opération du collège La Vigière bénéficiera d'une subvention DSID 2022 d'un montant de 540 000 €. Trois demandes de subvention au titre du fonds vert rénovation énergétique des bâtiments ont été déposées pour d'autres établissements. Deux ont récemment été acceptées.



Des travaux d'amélioration et de modernisation des collèges – éclairage, plafonds acoustiques, sols amiantés ; demi-pension et internats – ainsi que la réfection de cours, de toitures, seront entrepris pour garantir un niveau de confort et de réussite scolaire des collégiens.



Les travaux de restructuration de la demi-pension du collège de Saint-Mamet débutés en septembre 2022 se termineront au 1^{er} trimestre 2024 ainsi que les travaux liés à l'amélioration thermique de l'établissement (remplacement des couvertures et des menuiseries extérieures et l'isolation extérieure des façades). Cette opération bénéficiera d'une subvention DSID 2022 d'un montant de 1,48 million d'€.

L'accent porté aux normes réglementaires liées à la sécurité incendie, à l'accessibilité, aux mises en conformité électrique, mais aussi à la poursuite de l'amélioration de la sûreté dans les établissements contribueront à la mise en sécurité des biens et des personnes.

Fondée sur une analyse multicritères rappelée par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école, la sectorisation a été actée en décembre 2016 et a fait l'objet de modifications mineures en décembre 2017.

Le constat établi de la perte de 900 élèves à l'horizon 2030 et l'état bâtementaire préoccupant du Collège la Jordanne du fait de son mode de construction et de la présence d'amiante, orientent la réflexion sur la construction de la future sectorisation des collèges cantaliens. Le travail mené en 2023, à partir des données du Rectorat sur les perspectives d'effectifs, les temps d'échanges et de discussions organisés avec la DASEN et ses services ont permis de construire des hypothèses qui pourront s'échelonner dans le temps.

Il s'agit maintenant, à partir de l'ensemble des éléments qui découlent de ces différentes étapes, de construire les hypothèses définitives en vue du vote de l'Assemblée le 18 décembre prochain sachant que les décisions qui relèveront de ce vote seront mises en application en septembre 2024.

On peut imaginer la non reconstruction (et donc la fermeture à terme du collège La Jordanne) et le renforcement d'un maillage territorial équilibré de nos établissements, tout en veillant à l'optimisation des espaces et à leur mutualisation avec d'autres collectivités (Communes, Conseil régional etc...).

✓ **Expérimenter de nouvelles organisations d'enseignement et de vie scolaire (objectif 6.3.1)**

Partage des espaces : poursuivre les travaux engagés sur le partage des espaces et des services avec des Communes et / ou le Conseil régional (relations Ecoles / Collèges et Collèges / Lycées).

Des pistes de travail sont engagées :

- avec la commune de Pleaux pour accueillir l'école dans les locaux du collège,
- avec le collège et le lycée professionnel de Murat,
- avec l'EHPAD et le FAM de Pierrefort pour la création d'une cuisine centrale au collège.

Enfin, certains établissements se distinguent par des sections sportives, artistiques ou spécialisées qui concourent à l'attractivité du territoire et qui accueillent, à ce titre, des élèves extérieurs au département.

Il s'agit de pouvoir répondre dans ce cas aux besoins des familles et des jeunes dans le cadre de structures d'hébergement adaptées aux modes de vie actuels.

Ainsi une expérimentation pourrait être engagée à Allanche. L'idée est de pouvoir organiser un accueil selon des conditions qui se rapprochent de la sphère familiale. Cela sous-entend bien entendu que les services de l'Éducation nationale soient mobilisés aux côtés du Département pour ce faire.

Si cela devait s'avérer concluant, il pourrait être envisagé d'offrir des petites unités d'hébergement (logements de collèges inutilisés, maison indépendante, ...) pour les collèges ruraux qui auraient à répondre à ces problématiques.

✔ **Poursuite du service du numérique éducatif au travers d'outils performants et innovants (objectif 6-3)**

Depuis plusieurs années, le travail mené en étroite collaboration avec le corps enseignant a permis de proposer des appels à projets pertinents par rapport aux attentes et des expérimentations d'équipements nécessaires à l'évolution des pratiques.



C'est ainsi que l'analyse des résultats de ces deux thématiques, complétée par les échanges du groupe de travail numérique, permettent d'envisager plus finement l'évolution du socle à prendre en compte dans la politique du Numérique Éducatif qu'entend mener la collectivité. Aujourd'hui constitué de postes fixes, de classes mobiles, de portables et d'écrans interactifs, il pourrait être revisité à partir d'un travail qui sera mené dans le courant du 1^{er} semestre 2024, notamment au sein du groupe Numérique éducatif, pour aboutir à l'adoption d'un socle révisé dès la fin du 1^{er} semestre 2024.

Quelques pistes peuvent dès à présent être évoquées :

- étayer l'infrastructure Wifi en place (la couverture actuelle se limitant à 50 % des espaces pédagogiques),
- renforcer l'équipement en terminaux mobiles mutualisables avec l'outil tablette,
- prendre en compte l'équipement des salles d'enseignement spécifiques de type ULIS, SEGPA, UP2A, en lien avec la future stratégie départementale bâtiminaire.

S'agissant des appels à projet, une nouvelle proposition sera adressée aux 22 collèges au second trimestre 2024. Après l'innovation dans les enseignements, l'éducation aux médias et à l'information et la réalité virtuelle, celle-ci pourrait porter sur les Arts plastiques suite à la demande exprimée sur l'évolution des outils de travail. Nommé : "Pimp my wallpaper !", cet appel à projets concernerait la création de fonds d'écran (wallpaper).

Les subventions accordées permettraient l'acquisition d'outils numériques spécifiques de photographie et d'infographie (appareils photos, palettes graphique, tablettes...). Les productions devront valoriser le Cantal et appréhender sous le prisme de la jeunesse au moins l'un des cinq engagements du Projet pour le Cantal.

S'agissant des ressources numériques, indispensables compléments des outils, le sujet est prégnant. Les projets retenus en 2023 dans le cadre de l'appel à projets départemental "Destination VR 2024" seront accompagnés autant que nécessaire et évalués. Les retours d'expérience qui en seront tirés permettront de renforcer les liens entre les entités et d'identifier des pistes de progrès. Des écouteurs pourraient venir compléter les casques de réalité virtuelle.

Le Département est engagé de longue date dans la fourniture d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) commun à tous les collèges cantaliens. Les travaux avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'ensemble des partenaires (DRAAF, Académies, Départements) se poursuivront en vue d'un nouveau marché, l'actuel s'achevant en 2025.

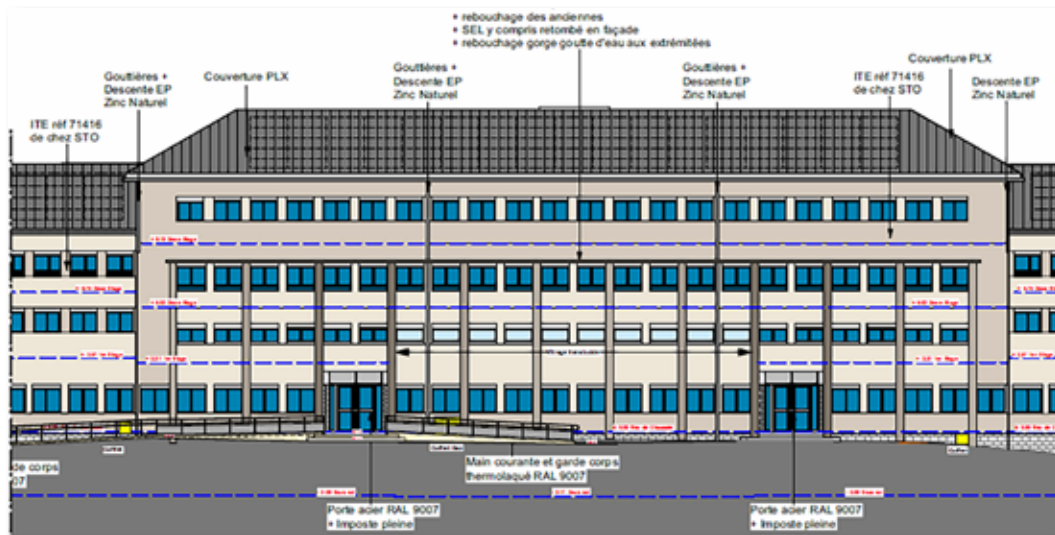
L'utilisation des outils numériques peut nécessiter de la part des enseignants le renouvellement de leurs pratiques. C'est ainsi que les projets relevant du Numérique Éducatif s'appuieront sur les acteurs engagés sur nos territoires et dans les établissements afin d'établir les bases d'une culture numérique éducative professionnelle commune du primaire au secondaire (voire dans le supérieur) afin de développer la créativité et de favoriser la transmission des connaissances. À cet effet, les locaux de la Fabrique Cybercantal seront mobilisés, ainsi que l'accompagnement du réseau CANOPE avec lequel le partenariat engagé, il y a trois années, sera renouvelé pour l'année scolaire 2023-2024.

L'arrêt progressif du réseau téléphonique cuivre induit le passage à la Téléphonie sur IP dans les collèges. Anticipée dès les prémices du SDNE, la convergence de l'informatique et de la téléphonie sur le même réseau permettra d'optimiser l'utilisation des équipements et de rationaliser les coûts. Les besoins seront analysés par le Service Collèges Éducation et travaillés en corrélation avec la stratégie technique qui sera portée par la DSI dès 2024.

✔ Soutenir les filières d'excellence, universitaires, de recherche, professionnalisantes en présentiel ou à distance (objectif 5.1)



S'agissant du campus universitaire, le projet ambitieux de modernisation du bâtiment ancien par une amélioration notable de ses performances thermiques et la mise aux normes d'accessibilité avec la création d'un restaurant universitaire sur le parking des étudiants répond au maintien de l'attractivité du campus universitaire et constitue un réel atout pour le Département. Les travaux débutant au 1^{er} trimestre s'échelonnent durant plusieurs mois en privilégiant les vacances scolaires pour limiter au maximum les nuisances sonores. Ce projet phare de notre collectivité s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi ELAN de 2018, à savoir réduire de 40 % la consommation globale d'énergie entre 2010 et 2030.



Pour le restaurant universitaire, une participation de 800 000 € du Crous et une aide de 750 000 euros au titre du CPER 2021-2027 sont prévues, alors que 1,2 M€ de subventions ont été allouées au titre du CPER 2016-2020 pour la modernisation du bâtiment ancien.

La création d'un pôle d'excellence microbiologie (PM2i) permettra de créer les conditions de la stimulation du développement économique et industriel des acteurs de la filière déjà présente sur notre territoire et à venir. L'ensemble du département bénéficiera des actions de ce pôle en direction de l'attractivité, de la compétitivité et de l'innovation, notamment en termes d'emplois et de qualifications professionnelles. À terme, ce pôle pourra contribuer aux enjeux de reconquête démographique du département. Les études seront lancées en 2024. Le Département s'associe au projet en portant la maîtrise d'ouvrage du bâtiment devant accueillir le PM2I. Les études seront lancées en 2024 avec un objectif de réalisation pour le printemps 2026.

ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE



Permettre à tous les Cantaliens, quels que soient leur territoire d'appartenance, leur âge ou leur statut, d'accéder ou de se perfectionner dans des pratiques encadrées ou en autonomie, tout en accordant une attention particulière aux jeunes (en temps scolaire et hors temps scolaire), tel a été l'enjeu du Contrat Sport Cantal, renouvelé en 2022.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

✔ **Soutenir le tissu associatif cantalien (objectif 6.4.1)**

Pour favoriser l'engagement et le bénévolat des Cantaliens, le nouveau Contrat Sport Cantal validé en 2022 donne la priorité aux acteurs de proximité et des actions en faveur des clubs seront poursuivies en 2024 :

- un soutien renouvelé pour le fonctionnement des écoles de sport,
- la prise en compte des frais de déplacement des équipes en compétitions nationales et régionales,
- la valorisation des éducateurs, des dirigeants et des bénévoles dans le cadre de la remise de sweats aux couleurs des clubs et du Conseil départemental.

✔ **Permettre l'accès aux loisirs et au sport au plus grand nombre, y compris par la poursuite du PASSCANTAL et en développant la logique de prévention telle que le "bien manger-bien bouger" et le développement personnel par le sport (objectif 13.2)**

Redonner le goût à la pratique sportive pour tous et sur tous les territoires est l'idée directrice du Contrat Sport Cantal 2022- 2028 avec un soutien de proximité fort vers les acteurs du sport cantalien.



Afin de mettre ainsi en œuvre une politique répondant aux principaux besoins et aspirations du monde sportif en privilégiant le sport accessible à tous, l'épanouissement des jeunes et l'échange intergénérationnel, le Département a décidé de faire du Cantal Tour Sport l'élément central de sa stratégie sportive en diversifiant les publics et les temps de rencontres.



Ce positionnement stratégique ne peut s'envisager qu'au travers d'un partenariat fort et pérenne avec les structures fédérales que sont notamment les clubs sportifs.

Pour mémoire, le Cantal Tour Sport (CTS), c'est désormais onze dates réparties sur tout le territoire et sur chacune des saisons. Il conviendra donc d'amplifier la dynamique du CTS (ouverture aux pratiques partagées en famille, organisation d'une journée de découverte du parasport dans l'esprit d'une étape du CTS pour les jeunes en situation de handicap, organiser un CTS Petite enfance, intégrer le sport santé dans le cadre du CTS).

2024 sera marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris et la participation, souhaitons-le, de nos deux sportifs cantaliens en préparation aux JO. Des animations pourront être proposées dans un esprit festif et de convivialité avec les jeunes et leurs familles. Ce sera par ailleurs l'occasion de fêter les 10 ans du CTS.

Le soutien aux acteurs du mouvement sportif, au premier rang desquels figurent les clubs, sera maintenu au travers du financement de leurs écoles de sport et de leurs déplacements en compétition.

Le Stade Aurillacois sera également soutenu dans le cadre de conventions spécifiques qui permettent de reconnaître les missions d'intérêt général portées par ce club formateur. Enfin, le Cantal accueillera une nouvelle fois le Tour de France en 2024 avec une arrivée et un départ dans le département.



Le chéquier PASSCANTAL 2023-2024 est la dernière année du marché du dispositif. Une nouvelle consultation sera lancée dès l'automne pour la mise en œuvre du nouveau chéquier conformément aux dispositions validées lors de la dernière session :

- maintien du format papier et du montant d'acquisition de 8 € pour une valeur globale de 100 €,
- suppression des 4 chèques mobilité d'un montant de 6 €,
- augmentation de 6 € du chèque sport / culture qui passe de 12 € à 18 €,
- ouverture du chèque sport/culture de 5€ à l'adhésion UNSS.

✔ Apprendre, se dépenser, se cultiver (objectif 13)

Le pôle cheval est un équipement sportif départemental de premier ordre, en particulier avec l'École départementale d'équitation, qui permet à tous d'avoir un accès facilité aux activités de loisir équestre. Il convient de maintenir cet équipement à niveau.

Suite au départ de l'Institut français du cheval et de l'équitation le 31 décembre 2022, les Haras nécessitent d'être réorientés vers d'autres activités.

L'hippodrome, quant à lui, va voir les travaux du projet de rénovation du pavillon de l'hippodrome débuter.

2.2.3. Des politiques responsables visant l'exemplarité de l'Institution départementale



Le Conseil départemental est engagé, par des actions au quotidien, en faveur d'un développement plus durable : achat de véhicules électriques, travaux de rénovation énergétique des bâtiments départementaux, photovoltaïque, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges... L'urgence climatique n'est plus à démontrer et il convient d'agir à la fois sur la baisse de nos consommations volontaires (sobriété) et techniques (efficacité). Cette ambition doit porter à la fois sur les compétences propres du Département mais également sur les projets qu'il va encourager et partager sur l'ensemble du territoire.

LES ACTIONS À VENIR POUR L'ANNÉE 2024

✔ **Le Département, soutien et partenaire de tous face à la transition climatique (objectif 19)**

En lien avec le logement, la mobilité est un élément important voire essentiel dans le quotidien des Cantaliens et de préoccupation des futurs Cantaliens. Ce domaine constitue en effet une part importante des émissions de gaz à effet de serre et subit de plein fouet la hausse des produits pétroliers qui représente un élément supplémentaire de précarité pour un nombre important d'habitants du fait de l'éloignement des services et zones d'emploi. Le développement du covoiturage, l'installation de bornes de recharges pour VLE, la prise en compte des mobilités douces dans l'aménagement des principaux itinéraires de liaison sont autant de sujets pris en compte par le Département en cohérence avec son action sur les routes départementales. Le Département est soutien de l'animation du territoire sur la transition énergétique et appuie les actions de sensibilisation des acteurs "non domestiques" (collectivités et professionnels) aux enjeux climatiques et énergétiques. Ainsi, l'engagement d'un Plan Climat, réflexion collégiale à l'échelle départementale sur la transition climatique intégrant l'ensemble des actions portées par la collectivité, semble pertinent. Sa vision globale du territoire lui permet en effet de traiter les sujets à une échelle macro tout en prenant en compte les spécificités locales.

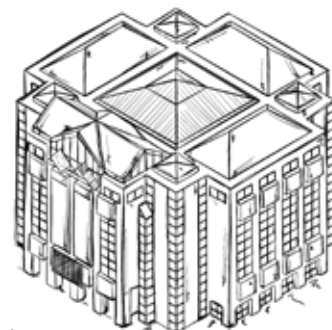


✔ **Une action départementale au service de la résilience territoriale (objectif 20)**

Le programme développement durable de la collectivité devra bénéficier d'un suivi pour garantir la prise en compte au moins des obligations minimales, voire plus. A ce programme s'ajoutera l'élaboration d'un bilan d'émission des gaz à effet de serre comme prévu par l'article L229-25 du code de l'environnement qui nous permettra de constater l'évolution de nos émissions et d'identifier nos pistes d'action. Facultatif en 2021, il est désormais obligatoire de comptabiliser aussi les émissions indirectes significatives de GES, comme par exemple, les achats de produits et de services, les déplacements domicile-travail des agents, les immobilisations de biens de la collectivité (bâtiments, écoles/collèges/lycées, matériels de bureau, produits numériques...), les déchets... Cela implique les émissions indirectes relatives aux activités menées en propre mais également les émissions indirectes significatives d'activité de ses principaux délégataires.

✔ **Études pour améliorer les performances environnementales et énergétiques (objectif 20.2.1)**

L'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle, plus communément appelés GTB (Gestion Technique du Bâtiment) se poursuit. Ils faciliteront le pilotage et la gestion de nos bâtiments afin d'optimiser nos consommations énergétiques.



Le Département s'appuiera par ailleurs sur la réalisation d'audits énergétiques dans la totalité des collèges, ce qui contribuera à apporter de meilleures préconisations pour améliorer leurs performances environnementales et énergétiques et respecter ainsi les obligations du Décret Tertiaire.

✔ Favoriser le développement du photovoltaïque (objectif 20.2.2)

Il s'agit d'une volonté forte du Conseil départemental. Ainsi, et à l'heure d'une envolée des coûts de l'électricité, le Département travaille sur un projet d'autoconsommation collective associant des bâtiments départementaux et les sites d'autres collectivités qui devrait voir le jour en 2024.

✔ Faciliter la relation du Département avec les usagers (objectif 21.3)

En complément du portail de la conciergerie départementale existant, il s'agit de développer au sein de l'Administration départementale une approche de gestion de relation à l'usager avec le déploiement d'une solution de e-démarches qui viendra se connecter aux différentes applications déjà existantes. En effet, l'outil de Gestion de la Relation à l'Usager (GRU) ne se substitue pas aux applications métiers mais propose des formulaires pour permettre à l'usager (particuliers, associations, collectivités...) de s'identifier une seule fois et de formuler sa demande. En 2023, la mise en place de "Démarches simplifiées" pour les demandes de dossiers de bourses se poursuivra et s'étendra à d'autres services du Département en 2024.

✔ Anticiper les mobilités de demain (objectif 11.2)

Le projet des véhicules connectés s'inscrit dans un plan global d'amélioration du dispositif de communication et de pilotage des véhicules, qui doit répondre à plusieurs enjeux :

- améliorer la sécurité des équipages par un dispositif d'alerte en cas de problème,
- améliorer le suivi et l'entretien des véhicules et matériels,
- mieux connaître les interventions en cours et faciliter ainsi l'entraide locale entre secteurs,
- éditer des bilans et des analyses, afin de poursuivre l'amélioration de l'organisation des interventions,
- disposer d'une traçabilité de nos interventions en cas de sollicitation,
- rationaliser nos déplacements.

Dans ce cadre, une expérimentation est mise en place jusqu'à octobre 2024 sur près d'une centaine de véhicules. Seront ainsi équipés du dispositif plus de la moitié des véhicules de la viabilité hivernale mais aussi plusieurs véhicules légers de divers services de la collectivité. Toujours dans un but de limiter les déplacements de nos agents et de nos véhicules (sécurité et consommation), la navette mutualisée avec le SDIS doit permettre de réduire considérablement l'effet sur notre production de gaz à effet de serre.

✔ Les nouvelles technologies et l'innovation au service de tous (objectif 17)

La cyber-sécurité est un axe fort de notre sécurité des personnes, des biens et des données. Le Conseil départemental du Cantal s'est lancé dans un ambitieux projet de cyber-résilience. Après s'être inscrit dans la démarche France Relance pilotée par l'ANSSI, un "cyberscore" a été établi pour le Département à "C-". L'objectif est d'arriver au score "A-" grâce au plan d'action qui vise à améliorer ce score. L'objectif principal de l'opération est de notablement augmenter le degré de sécurisation digitale des données et des services à l'usager afin d'assurer la continuité du service public et la protection des données à caractère personnel et/ou sensible.

Ce dispositif intégrera ainsi le schéma directeur informatique qui sera revu et actualisé au cours de l'année 2024.



Au cours de l'année 2023, le Département a concrétisé certains engagements de la stratégie Cantal Europe :

EUROPE DIRECT Cantal

- * Développement de nouveaux supports de communication (création d'une mascotte EUROPE DIRECT Cantal, de jeux-vidéos, de jeux d'extérieur...) et de nouvelles actions de médiation (journée de l'Europe dans les communes, rencontre des petits citoyens européens...).
- * Mobilisation des partenaires autour de la citoyenneté européenne avec l'établissement d'une charte de partenariat avec les services de l'Éducation Nationale et le soutien aux acteurs avec l'appel à projets "Citoyens européens".
- * Investissement dans les Élections européennes 2024 et sollicitation d'une aide du Parlement européen à hauteur de 40 000 euros.

Fonds européens

- * Adoption de la convention de subvention globale FSE+ de 4,2 millions d'euros avec la mise en œuvre anticipée du programme par la publication de six appels à projets.
- * Mobilisation des opérateurs cantaliens dans le dépôt des demandes de concours FEDER/FSE+/FTJ dont le Département avec des demandes cumulées représentant plus de 4 millions d'euros.
- * Soutien au Syndicat Mixte Cantal Attractivité, structure porteuse du programme LEADER 2023-2027, en apportant un concours à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement Cantal 3V et au fonctionnement du GAL.

Coopération européenne

- * Établissement du premier plan d'actions de l'Accord de Coopération Cantal-Maramures marqué par l'accueil de la délégation du Judet de Maramures et soutenu par la Direction de l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.
- * Cooptation du Département au sein du Comité restreint de la coopération décentralisée France/Roumanie de l'Association française des communes et régions d'Europe et attribution de l'accueil des Assises de la Coopération Décentralisée France/Roumanie au Cantal au printemps 2025.
- * Réalisation d'une étude comparée des compétences des collectivités territoriales France/Roumanie, sondage des collectivités cantaliennes pour l'établissement de jumelage Cantal/Maramures et identification d'une dizaine de Communes ou EPCI intéressés.



Le développement des activités et des missions du service Cantal Europe est possible par l'accueil de stagiaires, alternants ... renforçant les moyens humains et les capacités de projection sur les territoires auprès des usagers et par des locaux appropriés pour le centre EUROPE DIRECT en rez-de-chaussée de l'Hôtel du Département.

Ainsi, 2024 doit permettre la consolidation des actions engagées en 2023 dans un cadre budgétaire constant, à savoir :

✓ **Orientation 1. "Informers les Cantaliennes et les Cantaliens sur l'action européenne"**

L'information et la communication sont déterminantes dans l'action européenne. Le centre EUROPE DIRECT doit poursuivre son accompagnement des acteurs locaux, permettre une meilleure appropriation des dispositifs européens par tous. Cela passe par l'établissement de partenariats avec les têtes de réseau, par le développement d'actions avec les organismes de gestion des programmes européens et par la mobilisation des acteurs locaux à travers l'appel à projets "Citoyens européens".

En sus de ces orientations, EUROPE DIRECT Cantal devra mettre en œuvre un plan de communication spécifique pour le premier semestre 2024. En effet, cette période sera marquée par les élections européennes, le 9 juin 2024, durant laquelle le centre aura comme mission de sensibiliser les Cantaliens à l'action de l'Union européenne et susciter la participation des électeurs à cette échéance électorale.

Ces actions seront intégrées dans le plan de communication 2024 de la convention EUROPE DIRECT établie avec la Représentation de la Commission européenne en France. Le Département devra bénéficier d'un soutien de l'Union européenne.

✓ Orientation 2. "Accompagner les porteurs de projet européen du territoire"

Le pilotage et la gestion des crédits FSE confiés au Département demeurent la priorité du Département. Le Département vient juste d'établir la convention de subvention globale avec la DREETS ARA pour être Organisme Intermédiaire FSE+ pour la période 2022-2027. Pour autant, le Conseil départemental a pris ses responsabilités en publiant des appels à projets pour 2022, 2023 et 2024 en matière d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale. Cela se traduit pour l'exercice budgétaire 2024 par la programmation de crédits FSE+ avec le versement d'avance aux bénéficiaires externes pour les opérations 2024 et le versement du solde de subvention pour les opérations 2022-2023.

Cela représente 425 000 euros qui devraient être versés à des opérateurs associatifs ou des collectivités locales en 2024.

Si le programme 2022-2027 est à son démarrage, le Département est le premier à clore la programmation 2014-2020, y compris les crédits européens de relance (REACT EU). Ainsi, l'Organisme Intermédiaire devrait percevoir le solde FSE d'un montant de 631 400 euros clôturant la convention de subvention globale.

Au-delà des seuls crédits FSE+, il convient d'assurer un accompagnement de qualité des opérateurs du Département dans le montage de leur demande de subvention et de paiement sur les autres programmes européens tant en interne qu'en externe. Dans ce cadre, le Département soutient la mise en œuvre de la stratégie locale de développement "Cantal 3V" du GAL Cantal, porté par le Syndicat Mixte Cantal Attractivité, en apportant un concours de 300 000 euros (dont 220 000 euros versés sous forme d'avance) tant pour le fonctionnement du GAL que pour la mobilisation des crédits LEADER par les porteurs de projet.

✓ Orientation 3. "Coopérer avec des partenaires européens"



La coopération avec le Judet des Maramures est dorénavant installée. Le Département est identifié par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et par les associations européennes de collectivités locales comme un acteur exemplaire. Cela se traduit par le soutien de la Délégation de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, de l'AFCCRE et de l'Ambassade de France en Roumanie. Dans cet état d'esprit et à la suite des travaux de l'Hôtel du Département (HDD), seront installés des panneaux d'exposition sur le parvis de l'HDD pour incarner cette coopération des territoires. Cette opération fait l'objet d'un soutien de l'État et devrait faire l'objet d'un soutien de l'Europe.

À la suite d'un état des lieux de la coopération dans le Cantal, une sensibilisation des acteurs locaux a permis de partager notre coopération institutionnelle avec des partenaires locaux (associatifs, sociétés, établissements d'enseignement) avec la réalisation de premiers échanges et l'émergence des premiers projets portés par des opérateurs locaux des deux territoires. Afin de poursuivre cette mobilisation des acteurs du territoire, il convient de reconduire le programme départemental de soutien à la coopération et de le porter à 15 000 euros afin de soutenir les associations, les sociétés coopératives et les collectivités locales.

Enfin, le Département a été sélectionné avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour accueillir les Assises de la Coopération Décentralisée France/Roumanie au printemps 2025. Il convient de préparer cet événement dès 2024 en mobilisant les acteurs du territoire pour l'accueil des délégations et des Ministères français et roumains.

NOTES



Conseil départemental du Cantal

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex

Tel. : 04 71 46 20 20

cantal.fr